



Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de
la CAGB le :
24/01/2013

**Séance du vendredi 18 janvier 2013
qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs**

Visé par :
Le Directeur de
l'Administration Générale,
Jean-Philippe DEMILLIER

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le vendredi 18 janvier 2013 à 18h00 à la salle des séances de la CCIT du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes :

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

R 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Conseil de Communauté,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté nomme Yves GUYEN comme secrétaire de séance.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : III Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 0.2 - Installation d'un nouveau délégué et désignations diverses

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fait application de l'article L.2121-21 du CGCT,
- installe M. Jean-Claude VILLATTE comme délégué suppléant de la commune de Larnod au Conseil de Communauté du Grand Besançon,
- désigne Mme Françoise PRESSE comme membre titulaire de la commission n°9 « Gestion des déchets ménagers et assimilés »,
- désigne Mme Françoise PRESSE comme membre de la CCSPL du Grand Besançon,
- désigne Mme Corinne TISSIER comme déléguée titulaire pour représenter la CAGB au SYBERT (Mme Béatrice RONZI restant suppléante) et Mme Béatrice FALCINELLA comme déléguée suppléante (M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE restant titulaire),
- désigne Mme Sylvie JEANNIN comme déléguée suppléante pour représenter la CAGB au SMSCoT (M. Benoît CYPRIANI restant titulaire).

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 0.3 Election du 28^{ème} Vice-Président du Grand Besançon

Monsieur le Président présente les modalités d'élection du 28^{ème} Vice-Président.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté fait application des dispositions des articles L.2122-8 et L.2122-10 du CGCT.

Monsieur le Président procède à l'appel à candidatures.

Mme Françoise PRESSE et M. Jean-Marie GIRERD font acte de candidature.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne MM. Thomas JAVAUX et Serge RUTKOWSKI comme assesseurs pour procéder à la distribution des bulletins de vote, à la vérification du bon déroulement de l'élection et au dépouillement.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 124

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 124

Bulletins blancs et nuls : 16

Suffrage exprimés : 108

Majorité absolue : 55

Ont obtenu :

Mme Françoise PRESSE : 76 voix

M. Jean-Marie GIRERD : 31 voix

M. Philippe GONON : 1 voix

Monsieur le Président déclare Mme Françoise PRESSE élue 28^{ème} Vice-Présidente du Grand Besançon, Co-Présidente chargée du Traitement des déchets, celle-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, dès le 1^{er} tour de scrutin.

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

↳R 1.1.1 - Mise à jour du règlement des garanties d'emprunt

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, se prononce favorablement sur cette actualisation du règlement des garanties d'emprunt accordées par le Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 124 Contre : 0 Abstention : 0

Ressources humaines

↳R 1.2.1 - CRR - Concession d'un logement de fonction à la Cité des Arts pour nécessité absolue de service

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017, se prononce favorablement sur cette concession de logement de fonction pour nécessité absolue de service.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 124 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville

↳R 7.1 - Subvention CAGB - Construction de 23 logements Route d'Avanne à Besançon (SAIEMB Logement) dans le cadre des reconstructions du PRU de Planoise

Mmes MENETRIER, POISSENOT et MM. FOUSSERET, GONON et LOYAT ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017, se prononce favorablement sur l'octroi à la SAIEMB Logement d'une subvention d'un montant global de 42 695 € pour la construction de 23 logements de type PLUS / PLUS CD et PLAI dans le cadre des démolitions / reconstructions du PRU de Planoise.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés

↳R 9.1 - Convention Life entre le Grand Besançon et le SYBERT

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017 :

- prend connaissance de ce projet et du soutien de la subvention européenne Life + pour le mener,
- se prononce favorablement sur la convention de partenariat avec le SYBERT,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 124 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements

↳R 2.1 - Adhésion au réseau d'échanges CIVINET

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017 :

- se prononce favorablement sur l'adhésion de la CAGB au réseau d'échanges CIVINET,
- désigne Monsieur Jean-Claude ROY comme représentant de la CAGB au sein de ce réseau d'échanges.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 124 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

↳R 3.1 - Soutien à la compétitivité et aux filières d'excellence - Projet Orion Timing

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue une Avance Remboursable d'un montant de 50 000 € au bénéfice de la société Orion Timing,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes afférents à cette aide.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 124 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie

↳R 4.1 - Renouveau du processus Cit'ergie - Demande de subvention auprès de l'Ademe

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017 :

- se prononce favorablement sur l'opération Cit'ergie,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter une subvention auprès de l'Ademe pour le renouvellement du processus et son suivi annuel par le conseiller Cit'ergie et par l'auditeur.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 124 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°06 : Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets

↳R 6.1 - Convention pluriannuelle 2013-2016 de financement et de partenariat entre l'AudaB et le Grand Besançon

Mmes PRESSE, RONZI et MM. BAVEREL, BODIN, BONTEMPS, CYPRIANI, DILLSCHNEIDER, GUILLEMET, GOVIGNAUX, LETHIER, LOYAT, MOYSE, RUTKOWSKI et VIENNET ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017 :

- se prononce favorablement sur la convention de financement et de partenariat pluriannuelle entre le Grand Besançon et l'AudaB, prévoyant notamment le concours financier du Grand Besançon à hauteur de 403 000 € pour 2013,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0

↳R 6.2 - « Grand Besançon 2030, l'agglomération capitale »

A la majorité, 7 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du présent rapport et du document annexé « Grand Besançon 2030, l'agglomération capitale »,
- débat de leur contenu,
- adopte les orientations qui y figurent.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 107 Contre : 0 Abstentions : 7

Conseil de Communauté

Séance du vendredi 9 septembre 2011

Conseillers communautaires en exercice : 139

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.2.1, 7.1, 9.1, 2.1, 3.1, 4.1, 6.1, 6.2

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h45.

Etaient présents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Arguel** : M. André AVIS **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessus** : M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRO **Avanne-Aveney** : M. Jean-Pierre TAILLARD **Besançon** : M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 0.3 et jusqu'au 6.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Cyril DEVESA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (à partir du 0.3), M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR (à partir du 0.3), Mme Martine JEANNIN, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT (jusqu'au 6.1), Mme Annie MENETRIER (jusqu'au 6.1), Mme Carine MICHEL (à partir du 0.3), M. Frank MONNEUR, Mme Nohzat MOUNTASSIR, M. Michel OMOURI, Mme Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du 0.2), Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI, Mme Monique ROPERS, M. Jean ROSSELOT, M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Corinne TISSIER (à partir du 0.3), Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN **Beure** : M. Philippe CHANEY **Boussières** : M. Roland DEMESMAY **Brailans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Busy** : M. Philippe SIMONIN (à partir du 0.2) **Chalèze** : M. Christophe CURTY (représenté par M. Roger GREMION) **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT (représenté par M. Francis MISSEMER), M. Raymond REYLE **Champagney** : M. Claude VOIDEY **Champvans-les-Moulins** : M. Jean-Marie ROTH **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON, M. Philippe GUILLAUME **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine** : M. Jacky LOUISON **Chemaudin** : M. Bruno COSTANTINI **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT (à partir du 0.3) **Deluz** : Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) **Ecole-Valentin** : M. André BAYEREL, M. Yves GUYEN **Fontain** : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François** : Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI **Gennes** : Mme Maryse MILLET **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **La Chevillotte** : M. Jean PIQUARD **Larnod** : Mme Gisèle ARDIET (représentée par M. Jean-Claude VILLATTE) **Mamirolle** : M. Robert POURCELOT **Marchaux** : M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT, M. Denis JOLY **Montfaucon** : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château** : M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA, M. Gérard VALLET **Nancray** : M. Daniel ROLET **Noironte** : M. Bernard MADOUX **Novillars** : M. Bernard BOURDAIS (jusqu'au 6.1) **Osselle** : M. Jacques MENIGOZ (à partir du 0.3) **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Michel FAIVRE **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Stéphane COURBET (à partir du 0.2), M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO jusqu'au 6.1) **Routelle** : M. Claude SIMONIN (jusqu'au 6.1) **Saône** : M. Alain VIENNET (jusqu'au 6.1) **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thise** : M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH (à partir du 0.2) **Torpes** : M. Dominique GRUBER **Vaire-Arcier** : M. Patrick RACINE (jusqu'au 6.1) **Vaire-le-Petit** : Mme Michèle DE WILDE **Vaux-les-Prés** : M. Bernard GAVIGNET (représenté par Mme Anne GROSJEAN jusqu'au 0.2 puis présent)

Etaient absents : **Auxon-Dessous** : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN **Avanne-Aveney** : M. Laurent DELMOTTE **Besançon** : Mme Hayatte AKODAD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Pascal BONNET, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Emmanuel DUMONT, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Jacqueline PANIER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Zahira YASSIR-COUVAL **Beure** : M. Auguste KOELLER **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Champoux** : M. Thierry CHATOT **Chemaudin** : M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête** : M. Jean-Pierre PROST **Grandfontaine** : M. Laurent SANSEIGNE **La Vèze** : M. Jacques CURTY **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Nancray** : M. Jean-Pierre MARTIN **Novillars** : M. Philippe BELUCHE **Pelousey** : M. Claude OYTANA **Pirey** : M. Jacques COINTET, M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : Mme Marie-Noëlle LATHUILLIERE **Saône** : Mme Maryse BILLOT **Serre-les-Sapins** : M. Christian BOILLEY **Thoraise** : M. Jean-Michel MAY **Vorges-les-Pins** : M. Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : M. Yves GUYEN

Procurations de vote :

Mandants : JP. BASSELIN, J. CANAL, L. DELMOTTE, YM. DAHOUI, D. GENDRAUD, A. GHEZALI, JF. GIRARD, V. HINCELIN, S. JEANNIN (à partir du 0.3 et jusqu'au 6.1), S. JOLY (jusqu'au 6.1), JS. LEUBA, J. MARIOT (à partir du 6.2), J. PANIER, C. THIEBAUT, Z. YASSIR-COUVAL (à partir du 0.3), A. KOELLER, B. ASTRIC, J. CURTY, D. HUOT, JP. MARTIN, P. BELUCHE (jusqu'au 6.1), C. OYTANA, R. STEPOURJINE, JM. BOUSSET, MN. LATHUILLIERE

Mandataires : G. VERRO, S. RUTKOWSKI, JP. TAILLARD, JJ. DEMONET, JL. FOUSSERET, JP. GOVIGNAUX, JC. ROY, F. PRESSE, P. BONTEMPS (à partir du 0.3 et jusqu'au 6.1), A. MENETRIER (jusqu'au 6.1), N. BODIN, L. HAKKAR (à partir du 6.2), M. LOYAT, B. CYPRIANI, C. TISSIER (à partir du 0.3), P. CHANEY, R. DEMESMAY, A. AVIS, F. LOPEZ, D. ROLET, B. BOURDAIS (jusqu'au 6.1), C. BARTHELET, B. MOYSE, JM. FAIVRE, JC. VILLATTE



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du vendredi 18 janvier 2013

Salle des séances de la CCIT du Doubs

ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	8
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance	8
Rapport n°0.2 - Installation d'un nouveau délégué et désignations diverses	8
Rapport n°0.3 - Élection du 28 ^{ème} Vice-Président du Grand Besançon	10
Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC	13
Finances	13
Rapport n°1.1.1 - Mise à jour du règlement des garanties d'emprunt	13
Ressources Humaines	13
Rapport n°1.2.1 - CRR - Concession d'un logement de fonction à la Cité des Arts pour nécessité absolue de service	13
Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville	14
Rapport n°7.1 - Subvention CAGB - Construction de 23 logements Route d'Avanne à Besançon (SAIEMB Logement) dans le cadre des reconstructions du PRU de Planoise	14
Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés	14
Rapport n°9.1 - Convention Life entre le Grand Besançon et le SYBERT	14
Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements	16
Rapport n°2.1 - Adhésion au réseau d'échanges CIVINET	16
Commission n°03 : Économie, Emploi et Insertion	16
Rapport n°3.1 - Soutien à la compétitivité et aux filières d'excellence - Projet Orion Timing	16
Information sur Les Marnières	17
Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie	18
Rapport n°4.1 - Renouvellement du processus Cit'ergie - Demande de subvention auprès de l'ADEME	18
Commission n°06 : Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets	19
Rapport n°6.1 - Convention pluriannuelle 2013-2016 de financement et de partenariat entre l'AudaB et le Grand Besançon	19
Rapport n°6.2 - « Grand Besançon 2030, l'agglomération capitale »	19

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Conseil de Communauté Séance du vendredi 18 janvier 2013

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h45.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT.- Bonsoir à toutes et à tous. On va démarrer cette séance, puisque nous avons le quorum.

Tout d'abord, concernant les procurations, Nicole WEINMAN (jusqu'à son arrivée) à Fanny GERDIL-DJAOUAT. Pour toute la séance : Jean-Pierre BASSELIN à Geneviève VERRO, Jacques CANAL à Serge RUTKOWSKI, Françoise FELLMANN à Marie-Noëlle SCHOELLER, Jean-François GIRARD à Jean-Claude ROY, Valérie HINCELIN à Françoise PRESSE, Sylvie JEANNIN à Patrick BONTEMPS, Solange JOLY à Annie MÉNÉTRIER, Jean-Sébastien LEUBA à Nicolas BODIN, Jacqueline PANIER à Michel LOYAT, Catherine THIEBAUT à Benoît CYPRIANI, Zahira YASSIR-COUVAL à Corinne TISSIER, Jacques CURTY à André AVIS, Daniel HUOT à François LOPEZ, Jean-Pierre MARTIN à Daniel ROLET, Robert STEPOURJINE à Bernard MOYSE, Jean-Marc BOUSSET à Jean-Michel FAIVRE, Didier GENDRAUD à Jean-Louis FOUSSERET, Yves-Michel DAHOUI à Jean-Jacques DEMONET, Hayatte AKODAD à Emmanuel DUMONT, Philippe BELUCHE à Bernard BOURDAIS, Bertrand ASTRIC à Roland DEMESMAY, Laurent DELMOTTE à Jean-Pierre TAILLARD, Marie-Noëlle LATHUILIÈRE à Jean-Claude VILLATTE, Abdel GHEZALI à Jean-Pierre GOVIGNAUX, Claude OYTANA à Catherine BARTHELET, Auguste KOELLER à Philippe CHANEY.

J'espère que les prochaines fois, il y en aura un peu plus, parce que bientôt, la moitié sera absente !

J'ouvre la séance.

Je désigne un secrétaire de séance qui sera ce soir, Yves GUYEN. Le quorum est largement atteint, et je viens d'annoncer les pouvoirs. Cela me permet donc de passer au point 2 de l'ordre du jour.

Rapport n°0.2 - Installation d'un nouveau délégué et désignations diverses

M. LE PRÉSIDENT.- Suite aux démissions de Monsieur Éric ALAUZET, délégué titulaire de la Commune de Besançon, et de Monsieur Hugues TRUDET, délégué suppléant de la Commune de Larnod, il est proposé au Conseil de Communauté d'installer le nouveau délégué suppléant de la Commune de Larnod, et de procéder à de nouvelles désignations à la Commission n°09, à la CCSPL, au SYBERT et au SMSCoT.

Le nouveau conseiller municipal, Jean-Noël FLEURY, rejoindra notre Conseil d'Agglo au prochain Conseil d'Agglo, puisqu'il doit être élu par le Conseil municipal de Besançon. Comme il n'y a qu'un candidat, je pensais qu'il était désigné, mais il faut qu'il y ait une élection. Il sera donc élu. Ensuite, il nous rejoindra.

Concernant Larnod, l'ancienne situation était la suivante : Gisèle ARDIET était titulaire et Hugues TRUDET était suppléant. Aujourd'hui, Madame le Maire est toujours titulaire, et Jean-Claude VILLATTE – on lui souhaite la bienvenue – est suppléant.

Suite à la démission d'Éric ALAUZET, il est proposé que Madame Françoise PRESSE, auparavant membre titulaire de la Commission n°04 « Développement durable, Environnement, Cadre de vie », siège désormais comme membre titulaire de la Commission n°09 « Gestion des déchets ménagers et assimilés », c'est-à-dire qu'elle remplace Éric ALAUZET qui était dans cette Commission.

Pour faire suite à la démission d'Éric ALAUZET, il est proposé de désigner Madame Françoise PRESSE pour le remplacer à la Commission Consultative des Services Publics du Grand Besançon. Vous avez donc la nouvelle désignation.

Suite à la démission de Monsieur Éric ALAUZET, il est proposé de désigner Madame Corinne TISSIER pour représenter la CAGB au SYBERT (Madame Béatrice RONZI restant suppléante). Par ailleurs, Madame TISSIER étant auparavant suppléante de Monsieur Teddy BÉNÉTEAU de LAPRAIRIE, il est proposé de désigner Madame Béatrice FALCINELLA. Ce sont des jeux de chaise musicale. Tout cela a été vérifié par les services. L'ancienne situation était donc la suivante : Éric ALAUZET et Béatrice RONZI, Teddy BÉNÉTEAU de LAPRAIRIE et Corinne TISSIER. Cela devient : Corinne TISSIER et Teddy BÉNÉTEAU de LAPRAIRIE (titulaires) et Béatrice RONZI et Béatrice FALCINELLA (suppléants). Avez-vous bien suivi jusque-là ?

Mme POIGNAND.- C'est noté « XXX » sur le rapport. Nous n'avons pas les noms.

M. LE PRÉSIDENT.- Ah bon ? On vous cache des choses. C'est écrit au tableau. Êtes-vous d'accord avec ce qui est écrit au tableau, et qui a été vérifié par les services ? Y a-t-il des remarques ? On continue.

Suite à la démission de Monsieur Éric ALAUZET, il est proposé de désigner Madame Sylvie JEANNIN comme suppléant de Monsieur Benoît CYPRIANI pour représenter la CAGB au SMSCoT.

Si je résume cela, en application de l'article L.2121-21 du CGCT :

- Jean-Claude VILLATTE est désormais installé comme délégué suppléant pour la Commune de Larnod ;
- Madame Françoise PRESSE est désignée comme membre titulaire à la Commission n°09 « Gestion des déchets ménagers et assimilés »,
- Madame Françoise PRESSE est désignée membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Grand Besançon,
- Corinne TISSIER est désignée déléguée titulaire pour représenter la CAGB au SYBERT, Béatrice RONZI restant suppléante,
- Béatrice FALCINELLA est désignée comme déléguée suppléante, Teddy BÉNÉTEAU de LAPRAIRIE restant titulaire,
- Sylvie JEANNIN est désignée comme déléguée suppléante pour représenter la CAGB au SMSCoT, Benoît CYPRIANI restant titulaire.

Voilà donc ce que je voulais vous dire. Y a-t-il des remarques ? Je rappelle que la prochaine fois, nous installerons un nouveau délégué communautaire, Jean-Noël FLEURY.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous devons maintenant élire le 28^{ème} Vice-Président pour remplacer Éric ALAUZET. Conformément aux dispositions des articles cités, les Vice-Présidents sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative.

Il est proposé d'appliquer les deux articles L.2122-8 et L.2122-10 qui permettent de procéder à l'élection d'un seul Vice-Président, même si le Conseil n'est pas au complet, puisque comme je vous le disais, on attend la délibération du Conseil municipal de Besançon de lundi prochain pour installer le remplaçant d'Éric ALAUZET. Nous devons donc élire un Vice-Président qui occupera le même rang que le Vice-Président démissionnaire, soit le 28^{ème}.

Nous devons faire un appel à candidatures si quelqu'un est candidat. Je propose, pour respecter les équilibres, que Françoise PRESSE soit élue à ce poste. Cependant, il peut y avoir éventuellement un autre candidat. Y a-t-il un autre candidat ?

M. GIRERD.- Oui !

M. LE PRÉSIDENT.- Êtes-vous candidat ?

M. GIRERD.- Oui, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- D'accord, vous êtes candidat au poste de 28^{ème} Vice-Président.

M. GIRERD.- Tout à fait, Monsieur le Président. Si vous permettez, je peux expliquer pourquoi.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, vous avez le droit d'expliquer pourquoi.

M. GIRERD.- Très rapidement, comme d'habitude. J'ai tenu à me présenter au poste de 28^{ème} Vice-Président. Dans une démocratie, il est important que tous les courants soient représentés, aussi bien au niveau de l'Agglo qu'au niveau de la Ville. Je pense qu'il est important que Besançon suive un peu l'exemple de l'Assemblée nationale où le Président de la Commission des Finances appartient à l'opposition. Il n'y a pas d'opposition en tant que telle, mais je pense qu'il est important que les 35 % d'électeurs que l'on a sur Besançon soient représentés en tant que Vice-Président au niveau de l'Agglomération. De toute façon, quel que soit le contexte, je serai à l'écoute aussi bien des Conseillers d'Agglomération du Grand Besançon, que de Besançon.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur GIRERD, c'est tout à fait votre droit. Je n'ai pas de commentaire à faire là-dessus. Vous savez très bien que ce n'est pas comme cela que nous fonctionnons ici. Les Vice-Présidents de la Ville de Besançon qui sont à l'Agglo en venant de la Ville représentent l'exécutif de Besançon. C'est comme cela depuis toujours, mais vous avez le droit d'être candidat. Cela ne nous pose pas de problème.

Mme FAIVRE-PETITJEAN.- Ce n'est pas pour me présenter, mais c'est une remarque qui m'interpelle. Même si c'est l'application du règlement, permettez-moi de m'interroger sur l'opportunité et la nécessité de trouver un remplaçant à Monsieur Éric ALAUZET comme 28^{ème} Vice-Président de la CAGB. Non pas que je minimise les actions d'Éric ALAUZET auprès des entreprises, mais il me semble qu'en cette période de crise où l'on demande à tous, et partout, des économies budgétaires, où sont pointées en particulier les dépenses des collectivités locales, on peut concevoir et imaginer que la CAGB puisse fonctionner pendant un peu plus d'un an, puisqu'il s'agit juste d'aller jusqu'aux prochaines élections, avec un Vice-Président en moins. Cela ferait 28 Vice-Présidents au lieu de 29.

Le problème se pose peut-être pour la 9^{ème} Commission de la CAGB intitulée « Gestion des déchets ménagers et assimilés », mais elle est dirigée par Monsieur Jean-Pierre TAILLARD, certes, qui perdra un Vice-Président, mais qui en a encore un autre en la personne de Monsieur RACINE. Dans cette Commission, il y a un certain nombre de personnes très impliquées dans la gestion des déchets, Monsieur BOUSSET, Monsieur CYPRIANI, Monsieur LIME, Monsieur VIENNET, tous les quatre membres du Bureau du SYBERT, et même trois d'entre eux Vice-Présidents.

Au moment des nouvelles élections au début du mois de février pour le SYBERT, le Bureau a 21 membres. Monsieur ALAUZET sera obligatoirement remplacé, dans sa fonction de Président, par certainement un membre du Bureau, mais il restera encore 20 personnes. Vu le travail fait par les services, que ce soit la mise en place de la Redevance Incitative, le montage du dossier « Life + », la nouvelle organisation des déchetteries, la mise en route du centre de tri, toutes ces actions dont je tiens à féliciter et pour lesquelles je remercie les services - je ne nommerai personne de peur d'en oublier -, il me semble possible jusqu'en 2014 d'éviter une nouvelle nomination. En effet, nous avons déjà pléthores de compétences. Je note d'ailleurs qu'à partir de cette année, il n'y aura plus quatre, mais trois commissions au SYBERT. On pourrait peut-être réaliser quelques économies, même si ce ne sont pas de très fortes économies. Cependant, c'est surtout l'exemplarité de cette mesure qui me paraît importante.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Je comprends ce que vous dites, et j'ai envie de dire que c'est de bonne guerre de toujours faire penser que les collectivités, entre autres la nôtre, dépensent beaucoup trop d'argent. Concernant Monsieur GIRERD, c'est autre chose. Je comprends bien cela. Simplement, nous fonctionnons de cette manière, sur ce consensus depuis des années. Je rappelle qu'ici, au niveau de la CAGB, ce qui fait nos forces est justement le fait que l'on ne se préoccupe pas des problèmes des appartenances politiques, et que l'on fonctionne dans le consensus. Très honnêtement, il y a des consensus, des équilibres. Je ne pense pas qu'il soit bon, pour la cohérence de notre Assemblée, de notre Bureau, de modifier les choses. Bien sûr, on peut dire que c'est un poste de Vice-Président, et que l'on peut faire un grand dégagement sur les économies.

Madame FAIVRE-PETITJEAN, vous savez, la démocratie a aussi un coût. Je ne pense pas que dans ce poste de Vice-Président d'une commission, comme le sera Madame PRESSE, je l'espère, on soit payer à ne rien faire. Je ne sais pas si vous savez quelle est l'indemnité d'un Vice-Président au niveau de la CAGB, mais ce n'est pas grand-chose par rapport aux heures de travail passées. Vouloir jeter l'opprobre sur quelqu'un qui a d'ailleurs une compétence dans ce domaine, puisqu'elle a déjà été Vice-Présidente lors du dernier mandat, ce n'est pas juste. On est parti sur ce principe-là, on travaille tous bien ensemble.

Ici, à cette table, au niveau des Vice-Présidents, je ne sais même pas quelle est la couleur politique de beaucoup d'entre eux. Bien sûr que je connais la couleur politique de Jean-Claude ROY, ou de Nicolas GUILLEMET. Cependant, premièrement, j'en vois beaucoup d'autres, dont je ne connais pas la couleur politique ; et deuxièmement, ce n'est pas le problème, et cela ne m'intéresse pas. En effet, on a toujours travaillé de cette manière, et je n'ai jamais parlé de politique nationale, par exemple, avec le 1^{er} Vice-Président, ou avec Marcel FELT. Après, on peut avoir des idées ou des impressions, mais je crois qu'il ne faut pas tout mélanger.

On va voter. On va afficher les deux candidats, Monsieur GIRERD et Madame PRESSE. Je pense que ce ne sont pas des votes politiques. On n'a jamais fait cela jusqu'à présent. Je souhaite que l'on continue comme ça. Après, ce sont des votes à bulletin secret, chacun fait ce qu'il veut. En tout cas, je ne me situe pas dans le cadre d'un vote politique. Je crois que j'ai réussi assez bien à faire en sorte que l'on ne parle jamais de ces problèmes politiques, en tout cas au niveau de l'exécutif, et cela me va très bien. Ne votent donc que les titulaires, ou les personnes qui remplacent un titulaire, par exemple, Monsieur VILLATTE qui remplace Marie-Noëlle LATHUILLIÈRE. Si d'autres assistent à la séance alors que le titulaire est présent, ils ne voteront pas. Chacun va émarger. Ceux qui ont des pouvoirs devront voter deux fois. Par exemple, je vais voter pour Didier GENDRAUD. J'ai cité précédemment ceux qui ont des pouvoirs. Souhaitez-vous que je rappelle ceux qui ont des pouvoirs, et qui vont voter deux fois ? Vous les connaissez. Très bien. On va faire deux blocs.

M. BAULIEU.- Autant laisser le micro à Jean-Philippe qui va expliquer.

M. DEMILLIER.- On vous propose de faire en quatre temps. La tribune se lève, vous sortez par cette porte, on vous donne le bulletin de vote. Vous avez des paravents pour inscrire le nom que vous souhaitez. L'urne est là-bas. On vous demandera d'émarger, de voter, et de revenir à votre place. On commence par la tribune.

M. LE PRÉSIDENT.- Non, on va terminer. Pas de privilège.

M. DEMILLIER.- Commençons par ce bloc, si vous en êtes d'accord, puis le bloc du milieu, et enfin le dernier bloc. On propose peut-être deux scrutateurs.

M. LE PRÉSIDENT.- Les scrutateurs proposés sont Thomas JAVAUX et Serge RUTKOWSKI.

Il est procédé à un vote à bulletin secret pour élire le nouveau 28^{ème} Vice-Président de la CAGB, remplaçant d'Éric ALAUZET.

M. LE PRÉSIDENT.- On va continuer, si vous voulez bien vous asseoir. Je propose que le dépouillement ait lieu en public. De cette manière, ce sera très transparent. Je propose maintenant que l'on continue pendant le dépouillement. Je passe la parole à Gabriel BAULIEU.

Monsieur GIRERD, si vous voulez surveiller le dépouillement, vous pouvez rester.

M. BAULIEU.- C'est la règle.

Il est procédé au dépouillement.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais vous donner les résultats des votes, et je reprendrai après. Les chiffres sont donc les suivants :

- 124 votants ;
- 124 bulletins trouvés dans l'urne ;
- 16 bulletins blancs et nuls ;
- 108 suffrages exprimés (donc la majorité absolue est à 55 votes) ;
- 76 voix pour Françoise PRESSE ;
- 31 voix pour Jean-Marie GIRERD ;
- 1 voix pour Philippe GONON.

Françoise PRESSE est donc élue au 1^{er} tour, 28^{ème} Vice-Présidente. Ma chère Françoise, on peut donc t'applaudir pour ce beau score.

Applaudissements.

Mme PRESSE.- Monsieur le Président, chers collègues, je vous remercie pour la confiance que vous m'accordez suite à l'élection du 28^{ème} Vice-Président. Je m'inscris dans la continuité du travail mené jusqu'à présent par Éric ALAUZET, et j'aurai plaisir à travailler avec Messieurs TAILLARD et RACINE dans cette Commission. En ce qui concerne particulièrement cette Commission « Gestion des déchets ménagers et assimilés », je prendrai plaisir à travailler surtout sur la mise en place de la Redevance Incitative, avec trois objectifs : une poubelle allégée, un traitement équitable de tous les usagers et un budget maîtrisé concernant cette redevance. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Françoise, je te remercie. Cela va rééquilibrer d'ailleurs, le Bureau, en termes de parité. Je n'ai pas dit qu'il allait être équilibré, mais rééquilibré.

M. GIRERD.- Merci, Monsieur le Président. Je tiens à remercier les 31 votants qui ont voté pour moi. Je tiens à féliciter Françoise PRESSE pour son élection. Je continuerai à travailler en bonne intelligence, de façon non polémique.

M. LE PRÉSIDENT.- On n'en doute pas, et je vous remercie.

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

M. BAULIEU.- Sur ces deux points de la Commission n°01, on peut passer rapidement si vous le souhaitez.

Finances

Rapport n°1.1.1 - Mise à jour du règlement des garanties d'emprunt

M. BAULIEU.- Vous avez pris connaissance de ce rapport de manière détaillée. Il a pour objet de rafraîchir notre règlement intérieur, nos règles en usage pour la mise en œuvre de garanties d'emprunt par le Grand Besançon. La démarche consiste, d'une part, à repréciser le traitement des dossiers à l'intérieur de l'établissement, de sorte que les compétences émettent un avis avant la Commission des Finances, et ensuite que les instances délibérantes fassent le nécessaire ; d'autre part, s'agissant du niveau d'engagement, nous avons diminué ces garanties d'emprunt par rapport aux recettes de l'Établissement. Nous fixons donc des règles plus prudentes encore.

Bien évidemment, avec le cumul de ce que nous avons fait jusqu'à ce jour, nous ne « tangentions » pas encore les seuils maximum, mais nous proposons des règles encore plus prudentes. De plus, nous précisons que nous supprimons le bénéfice de la discussion, lorsque nous sommes appelés à suppléer le débiteur défaillant, tout simplement parce que sur la plupart de nos garanties, par l'application et les dispositions du Code de la construction, nous n'avons pas la possibilité de faire valoir le droit à discussion. Pour les autres, la mise en œuvre fait appel à des moyens notamment juridiques tels que c'est plutôt dissuasif. À l'instar de ce que font d'autres collectivités, nous proposons également de ne pas actionner ce dispositif.

Je pense avoir dit l'essentiel de ces règles qui ne sont pas nouvelles, mais que nous reprécisons, et que nous basons à nouveau en matière de niveau, pour être encore plus prudents que nous étions jusqu'à maintenant sur le niveau de garanties apportées par le Grand Besançon.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas.

Ressources Humaines

Rapport n°1.2.1 - CRR - Concession d'un logement de fonction à la Cité des Arts pour nécessité absolue de service

M. BAULIEU.- Vous avez également pu découvrir ce rapport. Je pense que chacun comprendra l'utilité de disposer d'une personne quasiment sur place, compte tenu de cette exigence pour un pareil équipement et installation, avec – et c'est rappelé dans le rapport – un certain nombre de missions que l'on ne peut bien assumer que si l'on est sur place. Or il n'y a pas de logement intégré au bâtiment. Nous proposons tout simplement, pour assurer ce service de logement de fonction, de nous assurer de la disposition de la jouissance d'un logement dans l'immeuble d'en face.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas.

Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville

Rapport n°7.I - Subvention CAGB - Construction de 23 logements Route d'Avanne à Besançon
(SAIEMB Logement) dans le cadre des reconstructions du PRU de Planoise

M. LE PRÉSIDENT.- Mesdames MÉNÉTRIER, HINCELIN, POISSENOT, et Messieurs FOUSSERET, GONON, LOYAT ne prennent pas part au vote.

M. MOYSE.- Ce rapport n°7.I propose d'octroyer à la SAIEMB L une subvention d'un montant global de 42 695 € pour la construction de 23 logements de type PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Insertion) dans le cadre du PRU (Programme de Rénovation Urbaine) de Planoise. Le PRU prévoit la reconstruction de logements sur place ou ailleurs, et en nombre égal au nombre de logements déconstruits. Ce PRU a été signé en juillet 2009 par convention avec l'ANRU, la CAGB, la Ville, la Région, le Conseil Général et les bailleurs sociaux. La somme proposée est celle prévue dans la convention, et les logements seront reconstruits route d'Avanne à Besançon.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés

Rapport n°9.I - Convention Life entre le Grand Besançon et le SYBERT

M. TAILLARD.- Dans le cadre des démarches entreprises par le SYBERT en vue d'émarger au niveau des subventions du programme européen « Life + », la Communauté d'Agglomération est cocontractante dans ce programme sur un projet financé à 50 % par « Life + ». L'ambition de ce projet est l'accompagnement de la mise en place de la Redevance Incitative, en particulier dans l'habitat collectif. Cette opération est estimée à environ 600 000 €, dont environ 300 000 € de subventions potentielles du programme « Life + ».

Il vous est demandé ce soir l'autorisation d'engager cette opération qui devrait converger vers ce résultat, financée à 50 %, et qui sera essentiellement organisée sous la forme de régisseurs intervenant au pied d'immeuble pour optimiser le système de Redevance Incitative en habitat collectif.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ?

Mme JEANNIN.- J'ai vu la convention. Dans le point 4.5, il est indiqué : « Dès lors qu'un bénéficiaire associé / cofinancier réduit sa contribution financière, il appartient au bénéficiaire chargé de la coordination, en accord avec ses bénéficiaires associés, de trouver les ressources nécessaires à la bonne réalisation du projet ». Cela signifie-t-il qu'il peut y avoir une hausse de la Redevance Incitative avec ce projet ?

M. TAILLARD.- C'est absolument sans relation, mais en ce sens que l'on a prévu un programme d'intervention relativement ambitieux avec les régisseurs de pied d'immeuble. La convention, avec d'une part le SYBERT, et d'autre part l'Europe au titre de « Life + », énonce très clairement que si l'ambition de 600 000 € de prestation n'était pas tout à fait satisfaite, la subvention serait plafonnée à 50 % des moyens que nous avons mobilisés. Donc, *a priori*, cela n'a pas d'incidence, sinon que c'est un bonus pour le budget des déchets. Donc, le bonus peut être plus ou moins grand, suivant que l'on est plus ou moins efficace.

Mme JEANNIN.- Pour moi, il y avait quand même une petite ambiguïté à la lecture de ce point 4.5.

M. LE PRÉSIDENT.- La réponse de Monsieur TAILLARD vous convient-elle, Madame JEANNIN ? Y a-t-il d'autres questions par rapport à cela ?

Mme JEANNIN.- Pourrait-on en savoir un peu plus sur les régisseurs de pied d'immeuble ? En quoi cela consiste ? Combien de personnes cela concerne-t-il ? Que vont-ils faire ?

M. TAILLARD.- Je vais développer. Ce programme, qui s'exécute sur quatre ans, s'est initialisé très récemment, dans les derniers mois. Aujourd'hui, deux équipes de deux personnes équipées d'un véhicule interviennent dans tous les collectifs pour lesquels, quelque part, un fonctionnement mérite d'être optimisé. Les dysfonctionnements peuvent être de différentes natures :

- des locaux pas adaptés qui conduisent certains à ne pas déposer les déchets correctement,
- des habitudes prises qui ne sont pas les bonnes,
- des niveaux de facturation qui inquiètent les uns et les autres, et qui méritent une analyse.

Ces régisseurs de pied d'immeuble ont une première mission : l'analyse de situations imparfaites, et qui méritent d'être optimisées en pied d'immeuble. Ils doivent faire intervenir le gestionnaire de l'immeuble, les intervenants de nettoyage, par exemple, pour les entretiens d'immeuble, la collectivité, les services du SYBERT pour le compostage, les services de l'Agglomération pour la collecte. Donc, c'est un rôle ici de coordinateur pour faire optimiser une situation qui ne serait pas parfaite en pied d'immeuble.

Ils ont également pour mission de former, d'informer au cas par cas tous les usagers qui auraient des comportements qui ne sont pas dans l'esprit de ce que nous avons prévu. Donc, ce sont des équipes d'intervention, pas rapide, mais qui vont intervenir au coup par coup, à l'initiative d'une demande émanant du gestionnaire d'immeuble, du syndic, sur un usage, voire sur des situations paradoxales que l'on pourrait observer au moment de la collecte, ou au moment des analyses des factures.

Donc, aujourd'hui, ce sont deux équipes de deux personnes (soit quatre personnes), sur un budget de quatre ans. Cela fait environ 140 000 € par an financés à 50 % par la subvention « Life + ». Si nous obtenons d'autres subventions, ces deux équipes pourront être renforcées.

M. ROSSELOT.- Ce que je vais dire est anecdotique, mais je voudrais que l'on revienne sur une chose. Je suis tout à fait séduit par les accompagnements, les sensibilisations, les développements, les demandes de primes et les demandes de reconnaissance, etc. Cependant, un des lieux d'œcuménisme politique privilégié au centre-ville est celui du site d'apport volontaire, au croisement de la rue Sarraill et de la rue de Pontarlier. Je m'y retrouve de temps en temps avec mon collègue et ami Frank MONNEUR. Nous déplorons tous les deux que les conteneurs soient toujours pleins. Nous sommes là comme deux malheureux, nous nous regardons. Il a son paquet de papiers, nous faisons l'effort de venir. J'ai mon paquet de papiers, d'emballages et de tout ce que vous voulez. Nous faisons l'effort du bel écocivisme, et nous nous demandons quand les agents de collecte passent. Je ne sais pas si vous pouvez faire quelque chose.

D'accord, je vous ramène de l'Union européenne à la rue Sarraill. Je reconnais que le bon est assez déprimant, mais faites quelque chose, parce que l'on dira : « ils méritent bien leur reconnaissance et leur labellisation ». Vous voyez que Frank ne me dément pas.

M. LE PRÉSIDENT.- Il ne faut pas toujours être contre tout. En l'occurrence, je pense que le problème que soulève Jean ROSSELOT est un vrai problème. Je pense qu'effectivement, dans le centre-ville – et on en parlait il y a encore peu de temps en réunion d'Agglo lundi – il faut faire quelque chose pour la mise en place d'apport de compost. Je pense qu'il y a un problème. Nous réfléchissons à trouver d'autres lieux. Je pense qu'il y a un problème. Je crois que vous avez fait une conférence de presse pour expliquer cela. De plus, de très grands producteurs de déchets mettent leurs déchets à cet endroit, alors qu'ils ne devraient pas les mettre là. Tout cela va être un peu modifié. Je ne nie pas le problème.

M. TAILLARD.- Cette remarque fait suite à quelques autres, et elles sont concordantes. Sachez simplement que dans un premier temps, nous allons accélérer les rotations de vidage de ces points d'apport volontaire pour les déchets recyclables. De plus, nous sommes en train de programmer l'option qui permettrait à certains producteurs de déchets de l'hyper-centre, là où l'espace est le plus exigu, à terme, de disposer de bacs jaunes, comme sur le reste de l'Agglomération, de façon à éviter le problème du remplissage trop rapide des points d'apport volontaire.

Cependant, il faut savoir que sur l'espace public, on ne peut pas augmenter de façon exceptionnelle le nombre de points de dépôt. Donc, on va offrir prochainement – et cette campagne est en cours de réflexion – la possibilité pour les usagers de l'hypercentre, de disposer de bacs jaunes qui seront collectés en porte-à-porte, comme sur les autres secteurs, pour ceux qui ont la capacité d'héberger ce bac. Cela viendra soulager les points d'apport volontaire qui font l'objet de cette saturation, sur les fins de week-end en particulier. Ces échos m'ont effectivement été remontés récemment.

M. LE PRÉSIDENT.- Cette réponse vous satisfait-elle, Monsieur ROSSELOT ?

M. ROSSELOT.- Oui.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est vrai, je trouve qu'il faut être attentif à cela. Au moins, je suis heureux que vous rencontriez Monsieur MONNEUR, et que vous ayez au moins un point de convergence. Y a-t-il d'autres questions par rapport à cela ? Il n'y en a pas, donc, vous êtes d'accord pour cela.

Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements

Rapport n°2.1 - Adhésion au réseau d'échanges CIVINET

M. ROY.- Le présent rapport porte sur l'adhésion du Grand Besançon au réseau d'échanges CIVINET pour une cotisation annuelle de 750 €. Le réseau CIVINET correspond au réseau CIVITAS des villes francophones engagées pour la mise en œuvre de stratégies intégrées pour une mobilité urbaine plus propre et plus durable. Ce réseau s'adresse à toute autorité organisatrice des transports développant un plan de transport urbain durable, et vise à établir une plateforme d'échange des expériences et une meilleure pratique en termes de mobilité durable. Par exemple, on y trouve des ateliers « écomobilité », des programmes de financement européen, comment pratiquer l'information aux voyageurs, la billettique NFC dont on a parlé au précédent Conseil. Voilà ce que contient l'adhésion à ce réseau CIVINET.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas.

Commission n°03 : Économie, Emploi et Insertion

Rapport n°3.1 - Soutien à la compétitivité et aux filières d'excellence - Projet Orion Timing

M. FELT.- Dans le cadre du Fonds Régional pour l'Innovation (FRI), la CAGB contribue au financement des projets de recherche et développement portés par les entreprises et les laboratoires du territoire. En l'occurrence, il s'agit d'un projet de la société Orion Timing, localisée à Thise. Cette société développe et commercialise des transpondeurs. De plus, elle est spécialisée dans le chronométrage électronique. Nous précisons que la fabrication des produits de cette société est entièrement réalisée en Franche-Comté. Les enjeux sont bien évidemment des enjeux de marché rappelés dans votre rapport. En effet, la société a vu son chiffre d'affaires croître de 130 % en 2011. Le coût du programme d'innovation présenté par cette société s'élève à 384 620 €. Nous proposons une avance remboursable de 50 000 € à la société Orion Timing, avance sans incidence budgétaire dans la mesure où les crédits sont déjà versés à la société OSÉO.

On vous propose d'attribuer une avance remboursable de 50 000 €, et d'autoriser le Président à signer le document y afférent.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Y a-t-il des questions à poser par rapport à cela ? Non ?

Information sur Les Marnières

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais vous faire une information sur Les Marnières. En effet, on en parle beaucoup actuellement. J'ai été beaucoup interrogé ces derniers temps par rapport à cela. On a déclaré la zone d'intérêt communautaire des Marnières en 2002. Je rappelle – et Raymond REYLÉ doit d'ailleurs s'en souvenir – que ce n'était pas une zone déclarée d'intérêt communautaire. L'objectif était de rééquilibrer les zones, *via* la zone à l'Ouest. La zone au Nord est en développement, mais insuffisamment par rapport à celle de l'Ouest. La zone de l'Est a un développement également très insuffisant. Donc, la zone des Marnières est une zone d'équilibre, avec, entre autres, la zone Saône-Plateau (ou Montfaucon-Plateau, ou Mamirolle-Plateau, soit la zone du Plateau).

Je vais reprendre sur les Marnières. Je disais que l'objectif est de rééquilibrer l'Agglomération, entre autres de requalifier l'entrée Est de Besançon, ce qui est fait. En 2008, il y a eu une procédure de mise en concurrence. On a décidé de confier la réalisation de cette ZAC à la société Ségécé qui fait d'ailleurs l'aménagement de Pasteur. Un traité de concession d'aménagement a ainsi été signé entre la Ségécé et le Grand Besançon le 4 septembre 2008. Ce traité prévoyait notamment le portage des aménagements, et les acquisitions foncières par l'aménageur. La mise en œuvre de ce traité de concession était soumise à la réalisation de plusieurs conditions suspensives, d'où une date butoir de levée fixée au 31 décembre 2012. Cette date butoir avait été repoussée plusieurs fois pour un certain nombre de raisons, entre autres parce que Carrefour n'arrivait pas à mettre les terrains à disposition. C'était un montage global. Au niveau de Carrefour, certaines personnes de la galerie commerciale ont bloqué l'opération.

Depuis 2008, beaucoup de choses ont changé. En effet, il y a eu la crise, et les importantes évolutions économiques et financières survenues. Il y a également eu une modification des pratiques, et on ne va pas revenir là-dessus. Je parle notamment du « e-commerce » qui modifie les habitudes. De plus, certaines difficultés foncières et techniques n'ont pas pu être résolues, et je parlais notamment des difficultés de Carrefour de pouvoir obtenir l'accord des copropriétaires de la galerie actuelle. Tout cela fait que de nombreuses conditions techniques n'ont pas pu être levées. Nous avons pensé que désormais, il fallait repartir autrement en fonction de 2008. Il y a eu aussi 2011, avec la modification des modes d'achat. Le paysage économique a changé. Donc, nous avons constaté le 1^{er} janvier que la dernière condition suspensive traitée, à savoir la cession à la Ségécé du foncier par Carrefour, n'avait pas été levée. Ce n'est même pas qu'ils n'ont pas pu se mettre d'accord, mais ils n'ont pas trouvé la possibilité de se mettre d'accord à cause des blocages que je viens d'évoquer.

Face à ce constat, nous avons souhaité arrêter et repartir autrement. Le Grand Besançon souhaite relancer très rapidement ce projet. Nous restons ambitieux pour ce projet qui répond toujours à des objectifs d'actualité. De plus, le tram va aller jusqu'au bout, les travaux ont d'ailleurs déjà démarré. J'ai rencontré le Secrétaire Général de Carrefour, Jérôme BÉDIER, avec les responsables Développement de Carrefour. Il m'a dit leur volonté extrêmement forte d'aller vite, parce qu'ils ont aussi besoin que le magasin Carrefour se développe à l'Est. Il est vrai que ce magasin a été construit en 1976. Cela fait donc 37 ans. On va confier, dès la fin de ce mois de janvier, dans la mesure où désormais on a un outil qui fonctionne, le travail à la SPL Territoire 25 qui va pouvoir nous permettre d'aller plus vite là-dessus. Je répète que Carrefour m'a confirmé par la voix de son Secrétaire Général, sa volonté d'aller vite, de refaire un autre projet, sans attendre Ségécé. En effet, je pense que là, on partait pour deux ou trois ans, et ce n'était pas vraiment la bonne solution, dans la mesure où il fallait d'ores et déjà avancer. L'Est a besoin de se rééquilibrer.

Je déplore cela. Je déplore les raisons multiples et variées, dont certaines sont locales, qui ont conduit à ce blocage. D'autres raisons ne sont pas locales, mais nationales, voire internationales comme la crise. De plus, je crois que Ségécé a changé de propriétaire. Tout cela est très compliqué. Surtout, les modes de vie et d'achat ont changé. C'est pour cela que l'on ne s'interdit pas, on va même demander à la SPL Territoire 25 de réfléchir. On peut se demander aujourd'hui si le schéma réfléchi en 2006, 2007 et 2008, période où les zones d'activités à l'extérieur se développaient beaucoup, où il n'y avait pas le « e-commerce », est encore d'actualité. Ne faut-il pas réfléchir peut-être autrement ?

Pourquoi ne pas réfléchir à un peu plus de mixité avec le tram, des habitats, ou des bureaux ? Pourquoi pas des équipements de loisir ? En effet, un certain nombre de villes sont liées à l'eau. Par exemple, à Angers, on proposait des projets comme ceux-là. Dans la mesure où l'on arrête sur le projet initial, c'est peut-être l'occasion de réfléchir – peut-être que l'on ne changera rien – à quelque chose de différent qui va plus répondre aux besoins d'aujourd'hui. En effet, entre le moment où l'on a commencé à travailler là-dessus, en 2006, et maintenant, le tram est là, et les modes de vie et d'achat ont changé. En tout cas, notre objectif est toujours d'aller vite, et de faire que, pour l'automne 2013, nous ayons déjà un projet à proposer, projet qui fera l'interface entre celui du tram, et ces travaux, sachant que si Carrefour arrive à avancer dans ses difficultés et qu'il n'a pas d'opposition, il décidera de démarrer très rapidement les travaux là-bas.

Voilà ce que l'on peut dire, et pourquoi on a pris cette décision d'arrêter ce traité. On aura l'occasion d'en reparler, parce qu'il y aura sans doute un certain nombre de choses à enregistrer, à faire valider par le Conseil d'Agglomération au prochain Conseil d'Agglomération. Cependant, je tenais à vous donner l'information. J'ai tenu à la donner en priorité au Conseil d'Agglomération. Je ne vous cache pas que la presse locale m'appelait régulièrement pour savoir, parce qu'ils savaient bien que c'était terminé au 1^{er} janvier. Ils pourront donc le dire dès demain. Voilà ce que je voulais vous dire par rapport à cela.

Il y a tout de même une déception, parce que nous avons beaucoup cru en ce projet. Nous y croyions tellement que nous l'avons repoussé à deux ou trois reprises. En effet, à chaque fois, nous nous disions que nous allions aboutir. Maintenant, il faut constater que nous n'avons pas abouti. Donc, il faut constater qu'à un moment, il faut savoir dire « non », que l'on va faire autre chose. Cela est conforté par l'idée que peut-être, il faut faire autre chose. Il ne faut pas oublier qu'il y a aussi d'autres problèmes, et des projets sur École-Valentin, Miserey ou Châtillon-le-Duc, autour de la galerie de Carrefour Valentin sur lesquels nous devons aussi nous prononcer, et voir comment tout cela va s'organiser. J'ai eu l'occasion d'en parler avec Yves GUYEN et Marcel FELT.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Ma volonté est de faire en sorte que les zones soient mieux équilibrées. En effet, elles ne le sont pas aujourd'hui. Il y a une forte tendance pour aller sur l'Ouest. Le Plateau est plutôt en train de vivre sa vie. Cependant, on ne peut pas accepter que l'Est prenne ce retard. Il faut donc accélérer le pas à l'Est. Il n'y a pas de débat là-dessus, mais on aura l'occasion d'en reparler.

Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie

Rapport n°4.1 - Renouveau du processus Cit'ergie - Demande de subvention auprès de l'ADEME

M. GUILLEMET.- Le Grand Besançon a obtenu en 2007, et pour une durée de quatre ans, la reconnaissance soutenue par l'ADEME « Cap Cit'ergie », premier niveau de performance de la politique énergie-climat menée par notre collectivité. Le Grand Besançon souhaite aujourd'hui renouveler son engagement dans le processus, et vise l'obtention du label « Cit'ergie » en 2013. Vous savez que la seule ville française à avoir obtenu le *gold* Cit'ergie est la Ville de Besançon. Pour s'engager dans le processus de labellisation « Cit'ergie », le Grand Besançon est tenu d'établir, en lien avec un conseiller Cit'ergie accrédité par l'ADEME, un état des lieux de sa politique énergie-climat, et un audit par un auditeur accrédité par l'ADEME en 2013, puis un suivi par l'intermédiaire de visites annuelles du conseiller durant trois ans, soit jusqu'en 2016.

Les principaux domaines d'intervention sont : le développement territorial, le patrimoine communal, l'approvisionnement énergétique, l'eau et l'assainissement, la mobilité, l'organisation interne avec la communication.

Avec ce dossier, une demande de subvention est sollicitée auprès de l'ADEME pour l'ensemble de ces actions, à hauteur de 50 %.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Y a-t-il des remarques par rapport à ce dossier ? Je n'en vois pas.

Commission n°06 : Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets

Rapport n°6.1 - Convention pluriannuelle 2013-2016 de financement et de partenariat entre l'AudaB et le Grand Besançon

M. LE PRÉSIDENT.- Pour ce rapport, ne prennent pas part au vote Mesdames PRESSE, RONZI, et Messieurs ALLEMANN, ASTRIC, BAVEREL, BODIN, BONTEMPS, CYPRIANI, DILLSCHNEIDER, DUMONT, GENDRAUD, GUILLEMET, GOVIGNAUX, LETHIER, LOYAT, MOYSE, OYTANA, PROST, RUTKOWSKI, et VIENNET.

M. BODIN.- Une convention pluriannuelle de financement et de partenariat est proposée entre l'Agence d'urbanisme et le Grand Besançon permettant notamment de faciliter le versement du premier acompte au début de l'année de réalisation de programme de travail. Pour l'année 2013, le montant annuel du financement serait de 403 000 €.

Le Conseil de Communauté est invité à se prononcer sur la convention pluriannuelle de financement et de partenariat pluriannuelle entre le Grand Besançon et l'Agence d'urbanisme, prévoyant notamment le concours financier du Grand Besançon à hauteur de 403 000 € pour l'année 2013.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas.

Rapport n°6.2 - « Grand Besançon 2030, l'agglomération capitale »

M. LE PRÉSIDENT.- Notre Conseil de Communauté, le 20 novembre 2011, et le Conseil municipal de Besançon le 10 novembre de la même année, ont délibéré pour mener une démarche concertée. Nous avons eu le contrat d'agglomération. Il convient désormais de réfléchir au-delà, et ensemble. Là aussi, les choses ont beaucoup changé depuis 2001. Les usages et modes de vie ont changé, tout comme l'intercommunalité grandissante. De plus, l'Acte III de la décentralisation va encore certainement renforcer tout cela, et on peut le souhaiter. Au départ, il y avait un document d'Agglo, un document Ville. Les participants ont pensé qu'ils s'étaient largement concertés aussi. Ils pensaient qu'il fallait faire un document commun, « Grand Besançon 2030, l'agglomération capitale ». Ce document va donner des caps, une vision, des valeurs pour 2030. Certes, ce n'est pas forcément décliné en actions très précises. Cependant, ce n'est pas le but d'un instrument de prospective, mais il s'agit plutôt de donner des caps.

Cela a été fait assez rapidement. En effet, je ne souhaitais pas qu'il y ait d'interférence entre cela et la campagne électorale. Il fallait donc que cela soit fait avant. On y a associé l'AudaB, le SMSCoT, le cabinet Sofred retenu après un appel d'offres, un certain nombre de membres de l'opposition, dont Monsieur GIRERD qui a participé régulièrement à toutes les commissions et qui a apporté des éléments intéressants, et Madame JEANNIN qui a aussi apporté une vision pas toujours conforme à la nôtre, mais des choses intéressantes. C'est donc cette démarche que nous voulons vous présenter ce soir. Vous pourrez éventuellement vous prononcer sur celle-ci.

Tout cela a été validé par les deux exécutifs, notamment le Bureau de l'Agglomération qui l'a vu à plusieurs reprises (on l'a encore revu il y a une quinzaine de jours). Ce projet a beaucoup évolué depuis les premières écritures. Il y a eu une concertation importante. Certains diront que l'on va peut-être faire plus ; certes, on peut toujours faire plus. Il y a eu des réunions sur l'ensemble des secteurs, qui n'ont pas réuni beaucoup de monde, il faut le dire. Quand on parle de prospective, cela ne mobilise pas forcément toujours les foules. Il est vrai que dans le cadre de cet exercice, on doit réfléchir à ce que sera le Grand Besançon dans 17 ans. Ce n'est donc pas facile. Je dis souvent que si l'on se tourne 17 ans en arrière, dans les années 90, si on se demandait quels étaient les modes de vie d'aujourd'hui, parlait-on du « e-commerce », de l'Internet. Nous ne parlions pas de tout cela. Nous n'avions pas imaginé ces choses-là aujourd'hui totalement présentes dans notre vie. Dans les années 95-96, on ne pensait pas que les téléphones seraient de véritables ordinateurs, que l'on pourrait être en lien avec le monde entier. Tout cela a changé. Il n'y avait pas Facebook non plus, ce qui n'était peut-être pas plus mal. Je ne dis pas que l'on vivait plus mal il y a 20 ans. On vivait peut-être aussi bien, mais maintenant, la vie a changé. Par rapport à ce document, nous allons le présenter à plusieurs. Nicolas pourra ajouter des éléments, de même que Gabriel BAULIEU. Chacun pourra intervenir s'il le souhaite. Nous allons faire une présentation rapide, puis nous ferons des interventions plus complètes à la fin.

Il y a donc 11 vues. La vue est globale. Elle rappelle que l'on a 20 ans d'intercommunalité marquée par la conduite de projets majeurs. Je crois que l'on ne le dit pas assez. Effectivement, l'Agglomération a conduit des projets majeurs. Il y a eu le District du Grand Besançon, maintenant l'Agglomération du Grand Besançon. Je vous parle de ce que je connais le plus concernant les projets majeurs, donc depuis 2001. Nous avons énormément avancé. Ces projets ont été portés en commun. Je ne parle pas du tramway, mais de l'arrivée du TGV, les quartiers culturels en émergence, les transports. Rappelons-nous les mois de septembre et octobre 2001. Les choses ont beaucoup évolué.

Au préalable, un diagnostic a mis en lumière les problématiques majeures pour le Grand Besançon. Je remercie d'ailleurs l'AudaB qui a aussi participé à l'établissement de ce diagnostic, et qui nous a été d'un grand secours. Comme je le disais précédemment, nous avons construit ce projet ensemble. Il y a eu 50 entretiens avec des acteurs du territoire, 50 entretiens auprès des élus, des services. Des élus de l'opposition y ont participé. Il y a eu notamment :

- un séminaire des élus le 29 septembre, auquel vous aviez été conviés, avec des acteurs du territoire,
- six réunions de secteur,
- quatre réunions publiques,
- une contribution commune des instances participatives,
- des présentations régulières dans les deux exécutifs (Bureau et Municipalité).

Certains d'entre vous ont envoyé des contributions, assez nombreuses d'ailleurs, par courrier ou par email, et elles nous ont conduits à remanier fortement ce document.

Les huit orientations que nous allons voir ne vont pas dans le détail. Dans la mesure où ce sont des orientations, elles donnent une direction, un cap, leur objectif étant de donner un sens à notre action dans les années à venir. Je précise que le document « Prospective 2030 » appartient à tout le monde, et pas uniquement à l'exécutif. Il doit être partagé. Ce document public a donc vocation d'être repris par celles et ceux qui le souhaiteront. On va donner à l'Agglomération, à toutes les Communes, des "pros" du logement, bien sûr, politiques et opérationnels, dans le temps, à tout cela. Il y a également un certain nombre de schémas traditionnels tels le PLH, le Plan Climat Énergie Territorial, le Plan de Stratégie Économique, le SCoRAN (Stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique) pour le schéma de cohérence numérique, etc. Tout cela a été intégré et réfléchi dans le cadre de ce plan. Nous avons également veillé à ce que cela soit coordonné autant que faire se peut, avec « Doubs 2017 », le document du Conseil Général, et avec les réflexions mêlées à la Région.

On peut peut-être passer à la vue suivante, si vous le voulez bien. Nous avons beaucoup discuté là-dessus, pour trouver quelles étaient nos valeurs. J'en parlais encore avec des interlocuteurs avec qui je déjeunais à midi : la haute qualité de vie de ce territoire est une de ses forces. En effet, c'est un territoire parfaitement intégré, sur la base de projets urbains, à l'échelle du Grand Besançon, un territoire où il y a une grande cohérence territoriale et sociale. Des réseaux d'alliance existent dans ce territoire. Nous avons beaucoup changé les noms de ce territoire : c'est un territoire intelligent et ingénieux, à savoir un « e-territoire », optimisé par des infrastructures et des applications disponibles pour la population, tout ce qui touche à Internet. C'est un programme également ambitieux en matière d'efficacité énergétique.

En effet, l'efficacité énergétique avec les problèmes de transport, de mobilité, va devenir un des grands sujets des années à venir. C'est un territoire entreprenant, avec une économie structurée autour de spécialités économiques que l'on connaît (les microtechniques, les nanotechnologies, le biomédical, tout ce qui touche aux horlogeries de luxe...), avec un très haut potentiel de main-d'œuvre qualifiée. Nous partageons aussi ces valeurs. Tout ce qui concerne la solidarité, l'assistanat, l'engagement, la responsabilité, l'ouverture et la sincérité est décliné dans le document final. Vous n'en avez ici qu'un résumé. Nous avons essayé de résumer en quelques mots ce qui pouvait caractériser ici ce territoire.

Nous pouvons passer à la vue suivante qui concerne le nouveau projet urbain, avec des principes d'aménagement durable sur notre territoire. Le principe n°1 est de lutter contre l'étalement urbain, éviter que l'on consomme trop de surfaces, année après année, que dans les villes, on puisse au maximum reconstruire sur les villes, ce qui ne veut pas dire que l'on ne va pas aller au-delà. Cependant, il faut mettre en place sur le territoire les principes d'aménagement durable que nous avons définis, les orientations du SCoT que nous avons approuvées il y a peu de temps, une ville-centre, multipolaire avec une première couronne qui dynamise le territoire, Saône et les haltes ferroviaires, les stratégies et les PDU intercommunaux qui sont en train de se mettre en place. C'est un territoire dans lequel il y a des espaces de projets et de développement.

Au niveau commercial, je viens d'en dire un mot, entre autres sur Les Marnières. Il y a également des espaces de développement privilégiés (par exemple, nos zones économiques d'Agglo que vous connaissez, voire celles qui ne sont pas dans nos zones d'Agglo), avec Besançon au milieu, moteur pour l'ensemble de l'Agglomération. Besançon a vocation à rester la capitale originelle, mais elle n'est rien sans une Agglomération forte autour d'elle.

Il faut qu'il y ait aussi un projet de ville partagé à l'échelle de l'Agglomération dans une logique d'équilibre. Je crois que l'ensemble de ce projet est caractérisé par son équilibre dans lequel chacune et chacun doivent trouver leur compte. Quand on dit « *favoriser l'habitat innovant* », c'est faire en sorte que chacun trouve sa place, qu'il y ait une grande mixité sociale, une mixité au niveau des formes urbaines (collectif, habitat intermédiaire dans les villes, pavillonnaire en périphérie). Il s'agit d'éviter que les revenus les plus faibles aillent habiter à 30 ou 40 kms de Besançon, avec les difficultés que cela entraîne, et je le disais lors de mon discours de vœux au niveau de la Ville. Au niveau de l'Agglo, les personnes qui ont les moyens les plus faibles vont habiter à 30 ou 40 kms, parce que le foncier est moins cher, ce qui entraîne deux voitures, des frais supplémentaires, des difficultés pour vivre. C'est tout cela que nous devons mettre en place sur notre territoire.

Nous devons avoir aussi une attention particulière pour les primo-accédants. Le parcours résidentiel qu'un certain nombre d'entre nous ont connu, c'est-à-dire la location, l'achat d'un appartement puis d'un pavillon ou quelque chose de plus grand maintenant, est très difficile. Donc, soyons attentifs aux primo-accédants. Ouvrons-nous à l'autopromotion, à des centres de mobilités différentes. Inventons des formes urbaines qui soient des formes nouvelles. Trouvons au maximum des offres alternatives au transport en voiture, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y aura plus de transport en voiture. Peut-être que certains en rêvent, mais je pense qu'il y en aura toujours. Il faut faire en sorte qu'il y ait des alternatives comme le tramway, le vélo, l'auto-portage, le ferroviaire, puisque ce dernier se développe.

Je peux aller plus vite, si vous le voulez. En effet, j'ai déjà lu le document 20 fois. En effet, je sens moins d'attention. Je peux aller très vite. Donc, j'accélère.

On passe à la vue suivante : solidarité et épanouissement. Cela dit bien ce que cela veut dire, à savoir accès et concordances des droits pour tous. Concernant la cohésion sociale et territoriale, dans les futures réflexions sur l'intercommunalité, quelque chose revient très souvent, à savoir la cohésion sociale sur les territoires, comment chacune et chacun se retrouvent avec des droits équivalents, et comment on est traité de façon équivalente, quel que soit le territoire sur lequel on vit. Il y a également un grand chantier dans les années à venir, à savoir la prévention de la perte d'autonomie. Il y aura, vous le savez, de plus en plus de personnes âgées. Dans une vingtaine d'années, ni les hôpitaux, ni les maisons de retraite ne pourront plus accueillir tous les candidats à l'hospitalisation. Il va donc falloir trouver d'autres modes, d'autres façons et c'est maintenant qu'il faut s'en préoccuper. Je parle notamment de l'« e-médecine ». L'hôpital sera réservé à des séjours courts, ensuite on sera hospitalisé chez soi, comme cela se fait déjà, avec des surveillances appropriées. Donc, la prévention de la perte d'autonomie passe aussi par l'amélioration de l'habitat, et enfin, l'accompagnement de l'ambition éducative.

Je vais encore accélérer, parce que je vois que plus personne n'écoute. Il y aura un document épais. Tout cela est détaillé.

Concernant les nouveaux besoins des habitants, on sait qu'il y a des besoins de centralité en matière de santé, de culture, d'enseignement supérieur. Il y a également le développement du commerce du centre-ville, du cœur d'Agglomération, et je ne parle pas de la Grande Rue et la rue des Granges. Le centre-ville – Michel LOYAT pourrait le dire – et ce que l'on appelle le centre-ville élargi, c'est-à-dire le Pont Battant, cela remonte à la gare, cela passe par ici (où nous sommes), cela descend par la rue des Chaprais, la rue Rivotte, cela redescend. Tel est le centre-ville élargi. En effet, c'est différent de ce que vous appelez le centre-ville, qui est en fait l'hypercentre. Il y a également un besoin d'une offre de proximité.

La vue suivante concerne le numérique. Nous en avons déjà beaucoup parlé. Tout le monde ici sait ce que nous devons faire là-dessus, les « e-services » pour tous, l'« e-santé », avec des espaces d'activité compétitifs connectés, et coopératifs. Nous sommes en train de réfléchir à la mise en place de plateformes sur lesquelles on pourra venir le matin se connecter pour travailler, pour faire de l'« e-travail ». Nous pensons, par exemple, que la gare d'Auxon- Besançon Franche-Comté TGV est un lieu qui sera intéressant pour cela, c'est-à-dire que l'on vient se connecter ici, que l'on a un certain nombre de services de copies, de reproduction, voire de restauration, des bureaux partagés dans lesquels on peut venir, où l'on n'est pas chez soi, mais on n'est pas non plus dans un bureau, et on peut venir travailler là quelques heures ou quelques jours par semaine.

Concernant le numérique, nous sommes un des territoires de France le plus à la pointe, avec entre autres le centre de traitement des données informatiques – je n'ai pas dit Data Center – que nous venons d'ouvrir, qui fonctionne bien, qui est en train de se remplir. Je passe donc rapidement sur le numérique. Je voudrais simplement préciser que dans trois ou quatre ans, Besançon sera totalement câblée ; et dans six ou sept ans, ce sera le cas pour nos zones industrielles. En effet, Orange va continuer à câbler l'ensemble du territoire. En 2020, même si cela peut paraître loin, l'ensemble de l'Agglo sera câblé (FTTH). C'est à la fois loin et proche.

La vue suivante concerne les moteurs du développement économique. Jean-Pierre MARTIN nous en a déjà beaucoup parlé, et nous en avons même parlé ici. Notre stratégie au niveau des entreprises porte ses fruits. Nous allons continuer à développer les synergies entre l'enseignement supérieur et la recherche, l'innovation et l'économie, et surtout renforcer nos coopérations, d'une part avec la Suisse (Lausanne, Neuchâtel...) et d'autre part avec Dijon, et la diversité et l'économie locale, point fort de notre Région. En effet, nous n'avons pas une mono-industrie, mais une économie locale très diversifiée qui permet de mieux rebondir pendant les périodes de crise comme celle que nous traversons actuellement.

Ensuite, la transition énergétique et écologique est capitale. Vous voyez là le toit de la Cité des Arts et de la Culture. Je suis allé me promener au-dessus avec Gabriel. C'est assez impressionnant, il faut faire attention où l'on met les pieds. Donc :

- sobriété énergétique,
- maîtriser la demande en énergie,
- énergie renouvelable à hauteur de 23 % des besoins du territoire,
- maîtrise des nuisances des déchets pour gagner en qualité de vie (on en a parlé précédemment avec Jean-Pierre TAILLARD),
- maintien de la biodiversité (je rappelle que notre territoire a été « capitale française de la biodiversité » en 2010). Cependant, il ne faut pas s'endormir sur ses lauriers.

Concernant l'espace métropolitain connecté aux flux internationaux, nous mettons en place le Centre Franche-Comté qui commence à bien travaillé, par exemple, sur le numérique, sujet fort. Dijon et Besançon vont faire des fiançailles officielles entre le Maire de Dijon, le Président du Grand Dijon, le Maire de Besançon, et le Président du Grand Besançon, certainement dans le premier trimestre de cette année. Il y a également une dynamique franco-suisse bénéfique – et on en parlait hier à la Région – notamment au niveau du ferroviaire, à savoir comment nous pouvons développer pour Besançon, la ligne des Horlogers qui va de Besançon à Morteau, au Locle, à La Chaux-de-Fonds, et qui termine à Neuchâtel. Il y a là un instrument fort de développement économique. Cette ligne peut même nous relier, en allant plus loin, à Berne, capitale de la Confédération helvétique. Voilà donc pour l'espace métropolitain. À mon avis, le développement de ces espaces va être un des très grands enjeux dans le cadre des 17 années à venir, soit jusqu'en 2030.

J'ai déjà parlé de l'Agglomération « plus forte » en commençant cet exposé. Il y aura de plus en plus d'intercommunalité. Des politiques publiques vont continuer à être menées à l'échelle de l'Agglomération ; certes, il y en a déjà, mais il y en aura plus. Il y a un besoin d'ingénierie renforcée pour les communes qui sentent bien le désengagement des services de l'État depuis des années, et qui nous demandent de plus en plus de services. L'Agglomération devra donc rendre ces services moyennant finances, bien sûr. Il y aura également un pacte fiscal et financier évolutif en fonction des compétences, c'est-à-dire que si on veut que l'Agglomération développe de nouvelles compétences, il faudra trouver des ressources, avec une stratégie de moyens pour accompagner ces politiques.

J'ai un peu accéléré le pas. Je n'ai pas dit tout ce que je voulais vous dire. Tout cela est dans ce document qui se veut prospectif. Je ne suis pas sûr qu'en 2030, le territoire sera exactement cela. En tout cas, on a voulu donner des directions, fixer un cap. Je vous demande un peu d'attention, un certain nombre d'entre vous veulent intervenir. Je vous demanderai de faire des interventions courtes. Gabriel, je te passe la parole.

M. BAULIEU.- Je voudrais dire quelques mots, autant sur la méthode que sur le fond. Nous avons essayé, dans un courrier qui vous a été adressé ces derniers jours, de vous rappeler l'évolution de ce document. En effet, nous qui avons parcouru le territoire, notamment dans les réunions de secteur, nous souvenons les uns les autres du stade où nous en étions, la nature des échanges, et là où nous en sommes aujourd'hui. Nous avons eu des échanges intéressants, parfois musclés par endroits. Cependant tout cela s'expliquait bien. Nous avons bien cheminé, et chacun pourra le dire ce soir. Il ne vous aura pas échappé que dans ce document, outre le préambule qui fait place un peu à ce que tous ensemble nous faisons sur ce territoire, le diagnostic est intéressant à partager. Je ne pense pas qu'il suscite, ou suggère, tellement de controverse, mais il y a plein d'éléments dedans que nous avons tous intérêt, nous élus, à avoir en tête, parce qu'ils conditionnent pas mal de choses, y compris dans nos décisions.

De plus, dans les ambitions, puisque tel est l'intitulé de cette partie essentielle du document, vous aurez relevé que nous y trouvons notamment toutes les politiques d'avenir sur lesquelles nous avons voté, donc les politiques votées sur lesquelles nous sommes engagés, avec un élément majeur qu'est le SCoT, notre politique économique, notre politique touristique, le Plan Climat Énergie Territorial, etc. On pourrait aussi parler du déchet et de ce qui s'y rattache. Tous ces éléments structurants de notre action intercommunale préparent l'avenir, dans la mesure où ce ne sont pas des politiques votées sur six mois. Nous les trouvons dans ce document enrichi par ailleurs d'un certain nombre de grandes préoccupations et orientations sur lesquelles nous aurons, en temps et en heure, à travailler pour parler des déclinaisons.

Enfin, les deux derniers concernent l'évolution de nos institutions ou de l'organisation de notre territoire, qu'il s'agisse des perspectives d'évolution d'intercommunalité qui est le sens que nous signalons – nous ne faisons pas un scoop, mais il est important de se le dire –, l'ouverture (un des propos du Président) vers des approches plus larges avec les deux démarches métropolitaines. Enfin, un autre élément n'est pas tout à fait anodin, à savoir l'aspect stratégique des moyens. En effet, il n'y a de projet ou d'action, que si nous sommes capables de mobiliser les moyens, ou bien nous devons adapter l'action aux moyens que nous saurons dégager.

Voilà la structure globale de ce document, et quelques indications sur le contenu qui marquent, je pense, une évolution nette par rapport aux grandes thématiques sur lesquelles nous proposons la réflexion dans les réunions de secteur, ce qui était bien normal. En effet, faire de la prospective n'est pas si simple. Après coup, c'est comme pour les évolutions boursières. Le lendemain de la cotation, tout le monde sait dire, mais la veille, c'est un peu plus compliqué. Nous sommes dans cet exercice sur une période courte et longue à la fois, et dans un monde en plein mouvement permanent. Donc, ce n'est pas simple. Cependant, nous avons tracé des pistes intéressantes sur la base de nos décisions, et de ce que nous avons esquissé là.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des demandes de paroles ?

M. GIRERD.- Pour moi, la prospective n'est pas un gadget, mais quelque chose d'important, et je reprendrai sans être trop pompeux l'expression « c'est une ardente obligation », pour se remémorer ce qu'avait lancé le Général De Gaulle en 1945 en voulant faire non pas une planification « à la Soviétique », ni le « laisser-faire », mais ce que l'on appelle une planification indicative et non impérative. Donc, c'était quelque chose d'important. Je crois que c'est ce qui a permis à la France entre 1945 et 1980 de se développer, de croître, et de devenir un des pays les plus importants dans le monde.

Par rapport à cela, je dirais que cette prospective se doit d'être déclinée maintenant au niveau de nos territoires. Elle ne doit plus être faite à Paris, mais au niveau des territoires. Je ferai un reproche, non pas à la prospective que l'on a faite, mais à la prospective de façon globale, tel qu'elle est faite et envisagée. C'est une critique que je compte émettre : le fait qu'elle soit faite au niveau de l'Agglo d'un côté, au niveau du Département et au niveau de la Région d'un autre, avec des périodicités différentes (2040 pour la Région, 2030 pour nous, 2020 pour le Département). Il faut que l'on évolue, parce qu'il s'agit maintenant de dépenser mieux, en dépensant moins.

Donc, il faut arriver à faire une prospective qui prenne en compte l'ensemble de nos territoires, et qui soit aussi sur le Pôle Métropolitain. De cette façon, nous aurons quelque chose qui pourra se décliner sur les différentes Agglomérations, les différents pays, et les différents éléments. Ceci doit être fait de façon, non pas une fois tous les 15 ou 20 ans, mais à peu près tous les 5 à 10 ans. De cette façon-là, nous pourrions avoir quelque chose de systématique, et cela nous permettra d'élaborer et de décliner ces politiques au niveau des différents territoires et des différentes collectivités.

De cette façon, nous aurons une prospective efficace. Cela permettra d'avoir une meilleure harmonisation dans le développement, pour avoir une agglomération équilibrée, performante et attractive sur les plans économiques, sociaux et environnementaux.

M. BAULIEU.- Merci, Monsieur GIRERD. Vous avez raison, il faut que l'on se coordonne. À l'origine, rappelez-vous, il y avait eu déjà un « Besançon 2015 », le contrat d'Agglomération. Rapidement, il nous est apparu qu'il n'était pas possible de faire un document pour la Ville, et un autre pour l'Agglo. Donc, nous avons fait un document pour le Grand Besançon. Nous avons coordonné ce document : regardez comme il s'intègre avec les documents du Département, « Doubs 2017 », et celui de la Région en 2040, même si c'est beaucoup plus loin dans le temps. Il faut que nous puissions regarder ensemble. J'irais même au-delà : demain, nous allons devoir aussi coordonner nos actions dans le cadre des Pôles Métropolitains, avoir une vision globale. C'est quelque chose de fondamental. Nous devons travailler ensemble.

De plus, ce document n'est pas gravé dans le marbre. Tout comme nous avons déjà revu notre projet d'Agglomération au bout de quelques années, ces documents doivent être réactualisés en début de chaque mandat, soit tous les cinq ou six ans. Les valeurs resteront les mêmes, mais il est certain que des évolutions de société ne sont pas envisagées aujourd'hui et nous devons les prendre en compte dans les années à venir, la difficulté étant d'imaginer comment cela va bouger.

M. GIRERD.- Je proposerais même une date qui serait plutôt 2016. En effet, cela permettrait aux nouvelles équipes municipales de prendre en compte leur travail, et de prendre en compte aussi l'évolution des Conseils Généraux et Régionaux. De cette façon, nous aurions quelque chose entre 2016 et 2017, qui permettrait de faire cette prospective. Je crois qu'il faut prendre un peu de recul et de hauteur.

M. ROSSELOT.- Je rends hommage au travail important fait sur cette centaine de pages, travail auquel notre collègue Jean-Marie GIRERD a avantageusement participé. Cependant, j'ai quelques observations à faire. En effet, ce travail me semble néanmoins ne pas avoir une vision assez haute des choses.

Monsieur le Président, tout d'abord, je vous souhaite une bonne année.

M. LE PRÉSIDENT.- On l'a déjà fait au moins trois fois ! Vous êtes en retard !

M. ROSSELOT.- Je souhaite surtout que cette année, vous ne disiez plus à nos collègues, quand je prends la parole, que je parle pour avoir trois lignes dans le journal le lendemain, ou bien que je fatigue, etc. Je vous assure que ce que je vais dire repose sur des convictions. Ayez au moins le respect de la conviction de vos élus quand ils en ont ! Sur des convictions fortes, si ce ne sont pas les vôtres, c'est l'honneur de la démocratie que nous les confrontions. Cependant, il n'est pas de la dignité d'un Président d'une grande Assemblée comme la nôtre de dire...

M. LE PRÉSIDENT.- Pourriez-vous passer à vos propositions, Monsieur ROSSELOT ?

M. ROSSELOT.- Je préfère prendre mes marques pour être sûr que vous ne me ramenez pas cela, pour que vous ne me serviez plus cette histoire que, quand je prends la parole, ce n'est pas pour mes convictions, mais pour avoir deux lignes dans la presse le lendemain. Effectivement, il y a quelque chose qui ne va pas. On fait de la mutualisation. Nous avons notre vision pour 2030, la Région a sa vision pour 2040, le Département du Doubs devrait avoir sa vision, si je comprends bien, pour 2035.

M. LE PRÉSIDENT.- 2017 !

M. ROSSELOT.- J'ai eu un document très court, mais quand je croise la lecture du rapport que vous nous soumettez de la prospective de 2030, et de ce qu'a fait la Région, je me demande comment on peut ne pas articuler. Quand je vois que la Région parle du schéma de cohérence écologique, il faudrait articuler, et ne pas s'en tenir à des propos incantatoires, des autocongratulations. En effet, trop d'éloges sur soi-même tuent l'éloge. Quand je vois comment la Région résume en trois mots, pas en 100 pages, en disant : « *la solitude guette* » pour parler de la situation de la Franche-Comté qui n'a jamais su se situer en coopération, ce qu'appelle la Région en inter-territorialité, déjà dans l'espace Rhin-Rhône, et en Europe. Trois mots : « *la solitude guette !* » J'aurais aimé que vous-mêmes vous décliniez les conséquences d'une telle formule.

La vision 2030 commence par le bilan de cette décennie. C'est tout de même important de faire le bilan de la décennie, de notre gouvernance. Je viens de le dire : cela me paraît vraiment trop incantatoire et "autocongratulant". Quand je lis : « *la décennie que nous venons de vivre a été une décennie marquée par l'élan, par la dynamique* », franchement, je pense qu'il y aurait eu un élan, une dynamique si nous n'avions pas raté cette occasion extraordinaire de pactiser avec le Département de la Haute-Saône, avec les neuf Communautés de Communes qui nous séparent de Vesoul pour réaliser une valorisation économique de la nouvelle gare, aussi bien qu'on l'ait fait au Nord de notre Région. Je pense que l'on aurait pu parler d'élan, Monsieur le Président, je vous le dis, si vous n'aviez pas tergiversé autant depuis la loi de 2010, pour saisir cette grande opportunité de créer un Pôle Métropolitain dans l'espace Rhin-Rhône.

Il y a eu le contrat de pays que nous avons raté, et c'est très dommageable en termes de conséquences économiques, de gouvernance, d'aménagement de l'espace. La Région a raison de dire qu'autour de ces gares, ce seront des futures villes.

Il y a eu cette opportunité depuis trois ans. Dijon nous pousse, et qu'avez-vous fait ? Vous avez créé un deuxième Pôle Métropolitain. Pourquoi pas un troisième ? Puis, personne ne s'y reconnaît. Le résultat est que vous coupez la Franche-Comté en deux. Il y a environ six ou huit mois, vous nous avez fait voté 60 000 € pour une étude qui devait faire le point sur ce que nous avons appelé le "*fair system*", c'est-à-dire décerner l'interactivité en termes d'économie, de flux, de transport, d'économie entre la Communauté de Communes du Larmont, les deux Communautés d'Agglomération de Dole et de Vesoul, notre Communauté du Grand Besançon, et la Communauté de Communes de Lons-le-Saunier. Où sont les résultats de cette étude ? Il s'agit de 60 000 €. Cela ne devrait-il pas figurer dans ce document, au moins à titre d'esquisse ? Non ! C'est de la poudre aux yeux.

Vous ne préparez pas suffisamment l'avenir. Quand je croise ces deux documents, je me dis : « *quelle énergie et quel temps perdus pour rien !* » Vous ne préparez pas l'avenir ! Je l'ai toujours dit. Je voudrais me persuader du contraire, mais je n'y arrive pas ! À lire ce que font les autres, le jugement que les autres portent sur nous, et ce que vous nous servez, qui est 100 pages d'autocongratulation !

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Je suis tout de même un peu surpris de ce que vous dites. En effet, ce document a été partagé avec un certain nombre de vos amis. Monsieur ROSSELOT, vous qui avez tant d'idées, pourquoi, lorsque je vous ai proposé de venir travailler sur ce document, n'êtes-vous pas venu ?

M. ROSSELOT.- Est-ce que je peux répondre ?

M. LE PRÉSIDENT.- Attendez, laissez-moi terminer !

M. ROSSELOT.- Le fameux 30 septembre, j'ai passé ma journée, je me suis trouvé isolé, vous êtes venu au moment où je prenais la parole. Pas une virgule de ce que j'ai pu dire le samedi que j'ai passé pour votre service, Monsieur le Président, rien n'est retenu ! Je ne m'en plains pas, mais ne venez surtout pas me dire que j'ai des idées, et que l'on n'en tient pas compte !

M. LE PRÉSIDENT.- On ne va pas faire un « show ROSSELOT ». Vous savez que cela n'intéresse plus personne ici. Je vous dis simplement que vous êtes toujours un grand donneur de leçon. Dans ce que vous dites, il y a des choses intéressantes, certaines ont été reprises. Vous avez effectivement toujours le même discours. Je vous ai entendu l'autre jour sur les antennes de *France Bleu*, et je pouvais presque dire à l'avance ce que vous alliez dire. On a proposé que ce travail soit ouvert. Monsieur GIRERD est venu, j'entends ses remarques, voire ses critiques, mais au moins, il est venu, il a travaillé, de même que Madame JEANNIN. Vous, vous ne venez pas !

M. ROSSELOT.- Mais le 30 septembre ?

M. LE PRÉSIDENT.- Est-ce que je vous ai interrompu ? Laissez-moi vous parler, et écoutez-moi. Il fallait venir. Vous n'êtes pas venu, et aujourd'hui, vous critiquez. C'est trop facile. Vous pratiquez la politique de la chaise vide, et aujourd'hui, vous critiquez. Donc, je ne vais pas relancer les joutes ici. On va déjà avoir cela pendant un an, cela va être largement suffisant. De plus, nous travaillons bien, parce que quand on fera le bilan collectif de ce que nous avons fait dans notre Agglomération, il y a un gros bilan de tout ce qui a été fait ici. Je ne veux pas transformer ce Conseil d'Agglomération en champ de bataille politique. Cela ne m'intéresse pas.

M. ROSSELOT.- Ce n'est pas politique !

M. LE PRÉSIDENT.- Vous faites des critiques aujourd'hui, et vous n'avez pas dénié venir apporter vos propositions pour construire. Ensuite, Madame le Maire ?

Mme BOTTERON.- Merci, Monsieur le Président. La première lecture rapide de ce document fort riche et intéressant amène cette observation. Le Grand Besançon, l'Agglomération capitale, apparaît avec une vision bisontine. Besançon doit, certes, être renforcée dans son rôle de capitale régionale en termes de développement économique, emploi, enseignement, recherche, innovation. Toutefois, l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglo doit être acteur, et contribuer au rayonnement de l'Agglomération. Elles peuvent être porteuses de projet à caractère économique, culturel, sportif ou de loisir. À titre d'exemple, la vocation sportive du territoire pourrait faire émerger une politique volontariste en matière d'équipements sportifs.

De nombreuses associations sportives sont à la recherche d'infrastructures. Nous manquons de gymnases pour accueillir des activités comme le hand-ball, le basket-ball, le volley-ball, le floor-ball, qui sont en plein essor. Nous manquons de terrains synthétiques, et d'autres infrastructures, de structures de type « anneau cycliste », pour ne pas le citer. Une meilleure répartition des équipements des zones d'activité est souhaitable pour renforcer l'appartenance communautaire.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Madame BOTTERON. Je pense que nous n'avons pas la même lecture du document. Au contraire, nous sommes attachés à avoir une vision sur l'ensemble de l'Agglomération. C'est une Agglomération Capitale effectivement, parce que nous ne pouvons pas nier qu'elle est construite autour de la capitale régionale, et je crois que c'est un fait. Cependant, je pense qu'au contraire, nous avons voulu dans ce document, si je prends la dernière vue encore là, « *plus d'intercommunalité* », « *des politiques publiques à l'échelle de l'Agglomération* », « *une ingénierie renforcée par les Communes* », « *un pacte fiscal et financier* », « *une stratégie de moyens...* », si au moins les trois premières, voire les deux suivantes, c'est quelque chose qui est bisontin, non ! C'est au contraire ouvert vers l'ensemble de l'Agglomération.

J'entends bien ce que vous dites sur les équipements sportifs. Je sais que vous défendez ardemment, et vous avez raison, l'anneau cycliste, mais il ne faut pas tout ramener à nos cyclistes. Vous savez très bien, Madame le Maire, que par exemple, en matière économique, le syndicat mixte est en train de se mettre en place, et c'est un développement qui ne touche pas Besançon. En effet, il touche les deux villes d'Auxon (Dessus et Dessous), Châtillon-le-Duc, les Communes du secteur de Geneuille et les autres. Donc, je pense qu'au contraire, ce document dit que l'on a besoin d'une Agglomération forte, c'est sûr. On dit toujours qu'il y a Besançon et l'Agglomération. Non, Besançon fait partie de l'Agglomération. En effet, l'Agglomération, c'est la Ville-centre et la périphérie.

Au contraire, si on reprenait les vues une par une, je pense que la place de l'Agglomération est déterminante. C'est pour cette raison que le titre est « Grand Besançon ». Vous allez me dire : « *ce n'est qu'un titre* ». Je pense que demain, si on veut faire un anneau cycliste, l'anneau dont vous rêvez, je ne vais pas m'opposer à ce qu'il soit à Châtillon-le-Duc si vous trouvez les financements pour le faire là-bas. Je crois que nous ne sommes plus du tout dans cette logique-là. Si demain, on décide de faire un plan d'eau, par exemple, pour l'ensemble de l'Agglomération, on sait très bien que l'on ne va pas le faire à Besançon, mais plutôt à un endroit où il y a de l'eau, où il existe déjà des plans d'eau. J'ai presque dessiné l'endroit, j'ai presque fait la carte.

Madame BOTTERON, je vous dis cela très amicalement. C'est un peu un mauvais procès que de dire que Besançon tire la couverture à elle, parce que d'abord, je suis autant Président d'Agglo que Maire de Besançon. De plus, j'ai proposé que ce document ne soit pas un document uniquement « Ville de Besançon », mais « Grand Besançon ».

M. BAULIEU.- Je ne ressens pas cela comme un procès, mais comme un ressenti de lecture, si je puis me permettre, Président. Il faut simplement que l'on se rappelle, et cela a été dit dans l'introduction, que lorsque nous avons démarré la réflexion, nous étions partis tout d'abord avec l'idée que nous aurions, dans notre diagnostic et nos orientations, un socle commun entre l'Agglomération et la Ville, et que nous aurions des volets spécifiques Ville et Agglomération. Telle était notre démarche initiale. Nous nous disions que chacun allait jouer sa partition, en fonction de ses compétences. Puis, chemin faisant, nous nous sommes dit que tout cela était un peu clivant, et que finalement, c'était bien de bâtir un socle commun, mais après, si chacun met sa partition en valeur indépendamment, même dans le respect des compétences, ce n'est peut-être pas la meilleure expression à faire.

Nous sommes donc arrivés à la conclusion de cet intitulé « une Agglomération Capitale », mais qui embrasse bien évidemment l'ensemble du territoire dont Besançon fait partie. Nulle n'ignorera que Besançon a un rôle majeur et privilégié à jouer dans l'Agglomération. En effet, c'est tout simplement une réalité mathématique, même si on ne voulait pas faire plus humain que cela. C'est dans cet esprit que nous l'avons fait, et qu'on le trouve. Donc, il ne faut pas s'étonner, et c'est bien normal, qu'il y ait quelques volets dans ce document global, dont on trouvera, bien évidemment, plus précisément l'expression « dans le périmètre de la Ville ». Cependant, cela fait partie de l'Agglomération.

Je vous invite, pour en avoir cette lecture, après ce que j'ai bien voulu vous rappeler sur le cheminement qui a été le nôtre dans la phase de préparation. Plutôt que d'avoir chacun sa démarche et sa déclinaison, nous avons privilégié la démarche commune.

M. LE PRÉSIDENT.- Je pense que si nous avons fait deux documents, comme c'était prévu à l'origine, vous auriez eu certainement raison de le dire. Gaby vient de rappeler que ce n'est pas du tout la démarche que l'on a mise en place, au contraire. Quand on parle d'équipement sportif, pour l'instant, on sait où est le Palais des Sports. Aujourd'hui, si on se posait la question de construire un Palais des Sports, ou une piscine, ou un autre équipement, on se demanderait où l'on doit le faire et qui doit le faire. Après, il faut réfléchir. Cependant, moi qui suis ces problèmes depuis quelques années, je mesure combien les mentalités ont évolué.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

M. OMOURI.- Si je reprends la page 17 du document, par rapport à la démographie, je ne suis pas d'accord avec vous. Je ne partage pas votre point de vue par rapport à cela. En effet, quand vous dites que Besançon gagne en jeunesse, je ne suis pas d'accord avec vous. Quand on débat sur la jeunesse à Besançon, on s'aperçoit depuis de nombreuses années que Besançon perd de sa jeunesse, et c'est un fait. De plus, vous dites que les personnes de plus de 60 ans ne reviennent pas sur la ville. Ce n'est pas vrai. Aujourd'hui, on voit des personnes de plus de 50 ans revenir sur Besançon. Donc, on va avoir une problématique dans le futur : sur notre périphérie, on va avoir un équipement scolaire, et à Besançon, des dépenses sociales exorbitantes. Je pense qu'il va falloir revoir la totalité de votre étude.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas moi qui ai inventé ces chiffres.

M. OMOURI.- Comparez-les avec l'analyse de bilans sociaux, Monsieur le Maire. C'est important. Si je montrais les documents à tout le monde, Monsieur le Président, ils se poseraient tous des questions par rapport à cela. Besançon perd de sa jeunesse, et on voit une démographie de plus de 50 ans arrivée sur la Ville. Donc, c'est un fait que vous ne prenez pas en compte.

M. LE PRÉSIDENT.- Je n'ai pas fait les études. Les études ont été faites par des gens spécialisés, entre autres l'AudaB, notre Agence d'urbanisme. On peut penser que ces gens-là ont regardé cela. Quand on parle de la jeunesse, il s'agit notamment des étudiants.

M. OMOURI.- Il s'agit des 15-29 ans.

M. LE PRÉSIDENT.- Parmi ces 15-29 ans, il y a effectivement les étudiants. Vous savez bien que sur Besançon, il y a 20 000 étudiants. Donc, 20 000 étudiants sur 120 000 habitants, cela fait déjà un Bisontin sur six qui est un jeune, parmi les étudiants. Après, concernant ces chiffres, j'entends bien que vous dites que l'AudaB a mal travaillé. Je dis cela parce que le Président arrive, c'est un peu une provocation. Cependant, les chiffres donnés ici reviennent d'études, et ils ont été connectés au dernier recensement. Ce sont les chiffres de l'INSEE. Je sais, pour regarder cela assez souvent, il est vrai que ceux qui partent souvent de Besançon sont des jeunes ménages – je le disais précédemment – qui partent à l'extérieur, en première couronne, voire deuxième, parce qu'ils ne trouvent pas forcément sur la Ville, les forces urbaines qui leur conviennent. Ce sont les chiffres que nous avons, c'est l'INSEE qui nous les fournit.

M. OMOURI.- Je repose la question. Comment allons-nous faire ? Sur la Ville de Besançon, on a perdu 2 500 jeunes entre 3 et 15 ans. On va donc avoir une problématique d'équipement scolaire sur la périphérie dans les années futures. Je redis que sur les questions sociales liées au CCAS, on va avoir une problématique, aujourd'hui, de dépenses sociales supplémentaires. Je pense qu'il serait judicieux d'y réfléchir sur le Grand Besançon 2030.

M. BAULIEU.- On ne va pas en rajouter des tonnes sur le sujet. Cependant, je reparcourais le document, et les éléments qui apparaissent en page 17 résultent des recensements, donc, par lesquels on peut chiffrer les migrations. Quand on dit qu'il y a un solde migratoire des plus de 60 ans équilibré à Besançon, il n'y a pas plus d'entrants que de sortants. C'est une réalité mathématique. Après, ce n'est pas la peine de se monter la tête là-dessus. Prenons les chiffres. Le diagnostic nous aide tous. Acceptons, à un moment donné, l'objectivité des données après, faisons de la prospective sur ce que l'on veut faire, sur les incidences que cela peut avoir. Cependant, acceptons au moins l'objectivité des données. C'est simplement cela que je vous invite à faire.

M. OMOURI.- Je ne remets pas en cause les données. Cependant, au départ, en Conseil municipal, l'analyse des bilans sociaux nous indiquait une démographie des jeunes qui baisse sur Besançon, alors qu'elle remonte sur la Ville de Besançon pour les plus de 50 ans. Aujourd'hui, ce sont les faits. En effet, ces chiffres se télescopent. Monsieur le Maire, donnez les éléments, et vous allez voir que les gens vont se poser des questions.

M. LE PRÉSIDENT.- Je connais bien le document, ce que l'on appelle l'ABS de Besançon (analyses des bilans sociaux). Le Directeur Général vient de confirmer que les chiffres dans ce document sont ceux de l'INSEE. Vous pouvez aussi contester l'INSEE. Contestez-moi si vous le voulez, mais pas l'INSEE. Si vous êtes plus malin que les statisticiens de l'INSEE, tant mieux !

M. OMOURI.- On va avoir le débat en Conseil municipal sur l'ABS.

M. LE PRÉSIDENT.- On fera le débat au Conseil municipal de Besançon. On ne va peut-être pas « casser les pieds » à toute l'Assemblée avec nos débats du Conseil municipal de Besançon.

M. OMOURI.- Ce n'est pas leur « casser les pieds », ce sont des réalités.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. GONON.- C'est un exercice très difficile auquel vous vous êtes livrés. C'est donc avec beaucoup de précaution et d'humilité que je vous proposerai notre vision qui passe par quatre priorités.

Première priorité : « *faire du Grand Besançon un réceptacle à emplois* ». En cinq ans, nous avons détruit au niveau de la France, et la Franche-Comté, le Doubs et Besançon ne seront pas épargnés ni avant, ni demain. Nous avons perdu plus d'un million d'emplois en quatre ans et demi. Pour reconstituer ce réservoir d'emplois, il va falloir travailler beaucoup, mettre de nombreux outils en place. Il nous semble que la première de toutes les priorités des élus que nous sommes, est de donner à nos enfants, et à nous-mêmes, les chances de pouvoir travailler sur d'autres territoires.

Deuxième priorité : « *former les futurs actifs* ». Je voudrais vous donner un chiffre très personnel, puisqu'il s'agit du nombre d'élèves de la classe de Terminale de mon fils cadet en 2003-2004, quand il a passé son bac. Sur les 32 élèves, aujourd'hui, début 2013, aucun d'entre eux ne vit à Besançon, ou dans le département du Doubs, et aucun ne travaille ni à Besançon, ni dans le Doubs. Vous l'avez signalé dans ce document, mais c'est pour nous une des plus graves difficultés pour l'avenir, à savoir perdre ces jeunes actifs diplômés.

Troisième priorité : « *rendre accessible le logement à tous* ». Outre les problèmes de charge énergétique, outre les problèmes du prix du foncier, j'ai été très choqué d'entendre des banquiers que j'ai rencontrés cette semaine, dire que le marché des primo accédants avait disparu en 2012. *A priori*, l'année 2013 ne s'annonce pas mieux. Cela signifie que nos jeunes n'arrivent plus à accéder à l'acquisition de leur toit. Cela me semble un des défis primordiaux que nous aurons à relever dans les années qui viennent.

Quatrième priorité : « *adapter la Ville au vieillissement de la population* ». Vous l'avez signalé, mais je l'ai pris sous un autre angle. Je parle de l'accueil, du logement, de faciliter la vie quotidienne, etc. Cependant, il s'agit aussi d'un autre problème signalé notamment par le Ministre CAHUZAC. Il dit, par exemple, que les retraites vont être désindexées, c'est-à-dire que des personnes de 94 ans risquent de se retrouver demain jeter à la rue de leur maison de retraite, parce qu'elles n'auront plus les moyens de vivre dans les structures que nous allons nous-mêmes créer pour les abriter dans leurs temps difficiles. C'est un devoir de solidarité, devoir essentiel pour nous de préserver la fin de vie de nos aînés. Il me semble que cela devrait être une des quatre grandes priorités à retenir dans cette stratégie 2030.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous l'avez déjà dit vous-même, et je vais le prendre à l'envers. Nous avons effectivement parlé du vieillissement et de la perte d'autonomie. Je crois que c'est très clair dans ce document. Je vous ai même parlé aussi de tout ce qui touchait l'e-santé, l'e-médecine. Nous savons très bien que dans les années à venir, le vieillissement sera un vrai problème. Donc, c'est dans le document.

De plus, vous n'avez certainement pas été très attentif, mais je l'ai dit, et je le redirai au Conseil municipal, concernant le logement, sur les primo-accédants, vous avez raison. C'est une de nos priorités. Je l'ai dit, et vous avez dû m'entendre le dire. J'ai même parlé de parcours résidentiel. Je ne suis donc pas en désaccord avec cela, puisque j'en ai parlé.

Concernant votre première priorité, « *faire du Grand Besançon un réceptacle à emplois* », ce n'est pas une de vos propositions. En effet, c'est une proposition que tout le monde fait, à gauche, comme à droite, et dans toutes les villes de France, c'est-à-dire créer de l'emploi. Imaginez-vous une seule agglomération de France ou de Navarre, qu'elle soit dirigée par un Président de gauche ou de droite, qui ne mettrait pas l'emploi en tête de ses préoccupations ? Bien sûr que l'emploi est notre préoccupation. Donc, j'entends ce que vous dites, je suis d'accord, puisque nous l'avons même écrit. On a parlé de la formation. Nous sommes aussi d'accord avec cela. Je comprends que vous alliez dans le sens de ce que nous pensons. Dites-le de cette manière. Dire que vous êtes d'accord est peut-être plus compliqué à dire, mais c'est la vérité.

Comment peut-on être opposé à l'emploi, au vieillissement, à la formation ou au logement ? Puisque nous le pensons. De plus, vous parlez des primo-accédants. Je vais même aller plus loin. J'ai parlé précédemment de mixité de la forme urbaine, de l'habitat collectif, du semi-collectif, de l'individuel. Vous parlez des primo accédants. Nous devons aussi parler d'autopromotion, ce qui est en train de revenir. En effet, c'est intéressant. Il faut donc que notre territoire soit aussi un territoire d'expérimentation pour ces nouvelles formes de construction. En matière de déplacement, par exemple, nous sommes en train de mettre – et c'est le nouveau mot à la mode – des « centres de mobilité ». Ces centres fleurissent partout. En fait, ce sont des parkings, ou des parkings sur étage, de la mobilité immobile. Dans le projet des Vaites que nous avons proposé l'autre jour, il y aura prochainement des centres de mobilité. Il y en aura un à Vauban, il y en a un à la gare de Besançon Franche-Comté TGV. Ce sont des parkings à étage qui font que l'on n'a plus forcément le parking sous sa maison, mais on peut l'avoir dans un parking collectif un peu plus loin. Ce sont des formes nouvelles. Je suis parfaitement d'accord avec vous, tellement d'accord avec vous que cela figure même dans notre document.

Merci d'avoir trouvé cet angle pour dire qu'au fond, vous étiez d'accord avec nous. Y a-t-il d'autres interventions ? Madame JEANNIN et Madame POIGNAND.

Mme JEANNIN.- C'est juste une réflexion. Je pense que les jeunes ne resteront plus 30 ans au même endroit, ni dans la même entreprise. En effet, avec le développement des transports, ils vont bouger sans cesse. Ils ne vont même pas chercher à devenir propriétaires, sans doute pas forcément, dans la mesure où il y aura peut-être une forme d'habitation ou d'habitat différent, et je ne veux pas parler non plus de roulotte. À partir du moment où ils vont bouger sans arrêt, ils n'ont pas intérêt à rester et devenir primo-accédants. Avec les transports, on est à deux heures de Mulhouse, etc. Donc, cela bougera tout le temps. Le fait qu'ils ne resteront plus 25 ou 30 ans dans la même entreprise, c'est aussi une réflexion à mener.

M. LE PRÉSIDENT.- De toute façon, j'ai dit que nous devons adapter ce document au fur et à mesure des besoins. Aujourd'hui, lorsqu'un entrepreneur vient nous voir pour s'établir ici, il nous demande aussi l'état du marché immobilier sur Besançon. Avec Jean-Pierre MARTIN, on en voit très souvent, quasiment un par semaine, même si cela n'aboutit pas toujours. Quand on veut que les gens viennent travailler ici, il faut du logement. Après, ce n'est pas forcément de la propriété pour tous, et je suis d'accord avec vous. C'est pour cette raison que quand je parle de mixité au niveau du logement, je parle aussi de la mixité des formes urbaines – je ne reviens pas dessus, je viens d'en parler. La mixité, c'est aussi de l'habitat en location, de l'habitat en accession. Cependant, certaines personnes veulent rester ici, de jeunes couples veulent acheter. La preuve, c'est qu'ils vont actuellement acheter à 30 ou 40 kms, des maisons beaucoup moins chères, et ils n'arrivent pas à payer ensuite les frais de voiture pour venir dans la capitale.

Madame POIGNAND, vous aurez la conclusion, vous serez la dernière.

Mme POIGNAND.- Merci, Monsieur le Président. Je vais être très brève. Page 74, en milieu de page, dans le troisième paragraphe (face à la photo située en page 75), une formule m'a choquée : « *Outre les infrastructures cyclables, des choix discriminants pourront être réalisés (centre-ville réservé aux véhicules "zéro émission")* ». Je suis un peu choquée par cette perspective. C'est tout ce que j'avais à dire. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous avoue que c'est peut-être un peu exagéré. On est tout de même en 2030.

Mme POIGNAND.- Je vous remercie. C'est ce que je pensais, effectivement.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne prends pas non plus l'engagement qu'il y aura des véhicules « zéro émission ». Cela a dû un peu m'échapper. Je dirais plutôt « on doit tendre vers ». Certains sont sûrs qu'il y aura des véhicules « zéro émission » en 2030, mais je n'en suis pas sûr. On peut l'espérer.

M. ROY.- On est bien dans la recherche, comme l'indique le titre.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, on est dans la recherche. Oui, c'est un objectif. Cependant, je ne suis pas sûr qu'en 2030, il n'y ait que des véhicules électriques dans les villes.

Mme POIGNAND.- Je pense que le vocabulaire employé est un peu excessif.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour une fois, je vais être d'accord avec vous.

Mme POIGNAND.- Merci, Monsieur le Président.

Mme PÉQUIGNOT.- Par rapport à cette prospective qui nous est proposée, le point qui m'a particulièrement interpellée concerne la désindustrialisation de notre Agglomération. En page 28, le constat est très clair. L'industrie ne représente plus que 12 % dans l'Agglomération, contre 82 % pour les services. On voit aussi que la dimension des services en général, ou la fonction publique, sont des secteurs beaucoup mieux représentés dans notre Agglomération. Du coup, avec les conséquences que tout cela peut avoir au niveau de l'emploi, notre énergie aurait pu aussi être d'accorder une place plus importante à la réindustrialisation de notre territoire, le territoire de notre Agglomération, sachant que nous sommes capitale de la première région industrielle de France. Il me semble que pour l'avenir, la Franche-Comté, et notamment Besançon en tant qu'Agglomération, capitale régionale se doit de retrouver cette dynamique.

Il est vrai qu'avec l'arrivée du TGV Rhin-Rhône, un bel espoir était né. Malheureusement, il me semble que dans les orientations données ici, on ne retrouve pas tellement cette dynamique. J'ai l'impression que concernant le TGV Rhin-Rhône, et notamment la gare d'Auxon, on sait qu'il y avait un projet important. À ce jour, on ne sait pas très bien ce que cela donne. On devait créer 3 500 emplois dans ce secteur. J'ai l'impression que l'on met en retrait la dimension du TGV Rhin-Rhône, parce qu'en termes de développement économique et touristique de notre Agglomération, je crois que c'est aussi autour de cela. Pour reconstruire notre industrie, pour développer notre tourisme, il s'agit de remettre cette gare TGV d'Auxon au cœur de nos préoccupations. Je n'ai pas eu l'impression que cela ressortait énormément, et je le déplore vraiment, parce qu'en plus, de mon point de vue, le tramway prend une place beaucoup trop importante par rapport au TGV.

En effet, si je devais positionner la réflexion pour l'avenir, nous pourrions gagner avec le TGV, en termes d'attractivité. Le manque de notoriété de notre Agglomération est ce qui pèse aussi sur notre industrie. Comment attirons-nous de nouveaux investisseurs ? Ces nouveaux investisseurs sont de nouveaux chantiers pour dynamiser notre industrie. J'avais pensé à un moment donné que peut-être, même en donnant une place importante au tramway, on aurait pu profiter aussi de cela, dans la mesure où c'est un projet emblématique, pour travailler la dimension industrielle, au moins.

Malheureusement, je ne retrouve pas ces orientations. La place donnée au TGV, à la gare d'Auxon, est une place beaucoup plus faible, ce qui, malheureusement, ne va pas contribuer dans les prochaines années, si nous axons vraiment ce travail tel qu'annoncé ici. Je ne crois pas que c'est ce qui va inverser la tendance, à savoir la réindustrialisation que j'appelle de mes vœux, mais également la dynamique économique.

Voilà quelques idées que je souhaitais émettre.

M. LE PRÉSIDENT.- Je mets au vote les orientations de ce document. Que ceux qui sont contre lèvent la main. Qui s'abstient ? Je compte sept abstentions. Les autres sont pour, je vous remercie.